



**RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
31 DECEMBRE 2023**

## **SOMMAIRE**

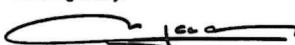
- 1. DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023**
- 2. COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023 ET RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023.**
- 3. COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023 ET RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023**

## DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023

En application de l'article 3 (2) c) de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, nous déclarons qu'à notre connaissance ces états financiers ont été établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête de la situation financière au 31 décembre 2023, de la performance financière et des flux de trésorerie de la Société et de l'ensemble des sociétés du groupe. Les rapports de gestion de la société et du groupe présentent, à notre connaissance, fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de la Société et de l'ensemble des sociétés du groupe et une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Luxembourg, le 26 juin 2024

Le Président du Conseil d'Administration  
Patrice MACAR

DocuSigned by:  
  
5AC5E46E6168465...



**DNXCORP SE**

**Comptes annuels et rapport du réviseur  
d'entreprises agréé  
31 DECEMBRE 2023**

# DNXCORP SE

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<b>RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ</b>	1 - 3
<b>COMPTES ANNUELS</b>	
BILAN	4 - 8
COMPTE DE PROFITS ET PERTES	9- 10
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	11
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	12 - 25

## RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Aux Actionnaires de  
DNXCORP SE  
Société européenne  
42, rue de Hollerich  
L-1740 Luxembourg

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de DNXCORP SE (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2023 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### **Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appliquées s'il y a lieu.

Luxembourg, le 26 juin 2024

BDO Audit  
Cabinet de révision agréé  
représenté par



Anke Schelling

No. RCSL : B182439

Matricule : 2013 8400 043

Date d'entrée eCDF : 31/05/2024

**BILAN****Exercice du** 01 01/01/2023 **au** 02 31/12/2023 (en 03 EUR )

DNXCORP SE  
 42, rue de Hollerich  
 L-1740 Luxembourg

**ACTIF**

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
<b>A. Capital souscrit non versé</b>	1101 _____	101 _____	102 _____
I. Capital souscrit non appelé	1103 _____	103 _____	104 _____
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105 _____	105 _____	106 _____
<b>B. Frais d'établissement</b>	1107 _____	107 _____	108 _____
<b>C. Actif immobilisé</b>	1109 _____	109 <u>6.606.700,00</u>	110 <u>7.723.774,00</u>
I. Immobilisations incorporelles	1111 _____	111 _____	112 _____
1. Frais de développement	1113 _____	113 _____	114 _____
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115 _____	115 _____	116 _____
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117 _____	117 _____	118 _____
b) créés par l'entreprise elle-même	1119 _____	119 _____	120 _____
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121 _____	121 _____	122 _____
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123 _____	123 _____	124 _____
II. Immobilisations corporelles	1125 <u>3.2</u>	125 <u>47.139,00</u>	126 <u>57.581,00</u>
1. Terrains et constructions	1127 _____	127 _____	128 _____
2. Installations techniques et machines	1129 _____	129 _____	130 _____

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131 <u>3.2</u>	131 <u>47.139,00</u>	132 <u>57.581,00</u>
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133 _____	133 _____	134 _____
<b>III. Immobilisations financières</b>	1135 <u>3.3</u>	135 <u>6.559.561,00</u>	136 <u>7.666.193,00</u>
1. Parts dans des entreprises liées	1137 <u>3.3a</u>	137 <u>6.496.621,00</u>	138 <u>7.604.644,00</u>
2. Créances sur des entreprises liées	1139 _____	139 _____	140 _____
3. Participations	1141 _____	141 _____	142 _____
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143 _____	143 _____	144 _____
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145 _____	145 _____	146 _____
6. Autres prêts	1147 <u>3.3b</u>	147 <u>62.940,00</u>	148 <u>61.549,00</u>
<b>D. Actif circulant</b>	1151 _____	151 <u>5.209.048,00</u>	152 <u>6.026.215,00</u>
<b>I. Stocks</b>	1153 _____	153 _____	154 _____
1. Matières premières et consommables	1155 _____	155 _____	156 _____
2. Produits en cours de fabrication	1157 _____	157 _____	158 _____
3. Produits finis et marchandises	1159 _____	159 _____	160 _____
4. Acomptes versés	1161 _____	161 _____	162 _____
<b>II. Créances</b>	1163 <u>3.4</u>	163 <u>2.646.900,00</u>	164 <u>4.840.144,00</u>
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165 _____	165 _____	166 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167 _____	167 _____	168 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169 _____	169 _____	170 _____
2. Créances sur des entreprises liées	1171 _____	171 <u>2.566.955,00</u>	172 <u>4.758.592,00</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173 _____	173 <u>2.566.955,00</u>	174 <u>4.758.592,00</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175 _____	175 _____	176 _____
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177 _____	177 _____	178 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179 _____	179 _____	180 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181 _____	181 _____	182 _____
4. Autres créances	1183 <u>3.4</u>	183 <u>79.945,00</u>	184 <u>81.552,00</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185 _____	185 <u>79.945,00</u>	186 <u>81.552,00</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187 _____	187 _____	188 _____

No. RCSL : B182439

Matricule : 2013 8400 043

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
III. Valeurs mobilières	1189 <u>3.5</u>	189 <u>73.338,00</u>	190 <u>73.338,00</u>
1. Parts dans des entreprises liées	1191 _____	191 _____	192 _____
2. Actions propres ou parts propres	1209 _____	209 <u>73.338,00</u>	210 <u>73.338,00</u>
3. Autres valeurs mobilières	1195 _____	195 _____	196 _____
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197 _____	197 <u>2.488.810,00</u>	198 <u>1.112.733,00</u>
<b>E. Comptes de régularisation</b>	1199 <u>3.6</u>	199 <u>7.382,00</u>	200 <u>7.445,00</u>
<b>TOTAL DU BILAN (ACTIF)</b>		201 <u>11.823.130,00</u>	202 <u>13.757.434,00</u>

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIF**

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
<b>A. Capitaux propres</b>			
I. Capital souscrit	1301	972.098,00	7.280.465,00
II. Primes d'émission	1303	328.409,00	328.409,00
III. Réserve de réévaluation	1305		
IV. Réserves	1307		
1. Réserve légale	1309	106.179,00	106.179,00
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1311	32.841,00	32.841,00
3. Réserves statutaires	1313	73.338,00	73.338,00
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	1315		
a) autres réserves disponibles	1429		
b) autres réserves non disponibles	1431		
V. Résultats reportés	1433		
VI. Résultat de l'exercice	1319	1.932.143,00	425.370,00
VII. Acomptes sur dividendes	1321	1.609.108,00	6.420.507,00
VIII. Subventions d'investissement en capital	1323	-3.003.741,00	0,00
	1325		
<b>B. Provisions</b>	1331	3.7	15.000,00
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1333		
2. Provisions pour impôts	1335		
3. Autres provisions	1337		15.000,00
<b>C. Dettes</b>	1435	10.851.032,00	6.461.969,00
1. Emprunts obligataires	1437		
a) Emprunts convertibles	1439		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1441		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1443		
b) Emprunts non convertibles	1445		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1447		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1449		
2. Dettes envers des établissements de crédit	1355		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1357		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359		

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361	361	362
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363	363	364
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365	365	366
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367 <u>3.9</u>	367 <u>189.454,00</u>	368 <u>240.846,00</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369	369 <u>189.454,00</u>	370 <u>240.846,00</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371	371	372
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373	373	374
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375	375	376
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377	377	378
6. Dettes envers des entreprises liées	1379 <u>3.8</u>	379 <u>8.880.958,00</u>	380 <u>3.561.375,00</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381	381 <u>8.880.958,00</u>	382 <u>3.561.375,00</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383	383	384
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1385	385	386
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387	387	388
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389	389	390
8. Autres dettes	1451 <u>3.9</u>	451 <u>1.780.620,00</u>	452 <u>2.659.748,00</u>
a) Dettes fiscales	1393	393 <u>170.247,00</u>	394 <u>246.469,00</u>
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1395	395 <u>7.847,00</u>	396 <u>2.608,00</u>
c) Autres dettes	1397	397 <u>1.602.526,00</u>	398 <u>2.410.671,00</u>
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399	399 <u>1.602.526,00</u>	400 <u>810.671,00</u>
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401	401	402 <u>1.600.000,00</u>
<b>D. Comptes de régularisation</b>	1403	403	404
<b>TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)</b>		405 <u>11.823.130,00</u>	406 <u>13.757.434,00</u>

No. RC SL : B182439

Matricule : 2013 8400 043

Date d'entrée eCDF : 31/05/2024

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES**Exercice du <sup>01</sup> 01/01/2023 au <sup>02</sup> 31/12/2023 (en <sup>03</sup> EUR )

DNXCORP SE  
 42, rue de Hollerich  
 L-1740 Luxembourg

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
<b>1. Chiffre d'affaires net</b>	1701 <u>4.1</u>	701 <u>1.526.261,00</u>	702 <u>1.396.919,00</u>
<b>2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication</b>	1703 _____	703 _____	704 _____
<b>3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif</b>	1705 _____	705 _____	706 _____
<b>4. Autres produits d'exploitation</b>	1713 <u>4.3</u>	713 <u>69.520,00</u>	714 <u>332,00</u>
<b>5. Matières premières et consommables et autres charges externes</b>	1671 _____	671 <u>-1.718.191,00</u>	672 <u>-1.548.328,00</u>
a) Matières premières et consommables	1601 _____	601 <u>-1.391,00</u>	602 <u>-28,00</u>
b) Autres charges externes	1603 <u>4.2</u>	603 <u>-1.716.800,00</u>	604 <u>-1.548.300,00</u>
<b>6. Frais de personnel</b>	1605 <u>5.1</u>	605 <u>-208.113,00</u>	606 <u>-168.576,00</u>
a) Salaires et traitements	1607 _____	607 <u>-164.047,00</u>	608 <u>-147.963,00</u>
b) Charges sociales	1609 _____	609 <u>-22.897,00</u>	610 <u>-20.613,00</u>
i) couvrant les pensions	1653 _____	653 <u>-14.033,00</u>	654 <u>-11.812,00</u>
ii) autres charges sociales	1655 _____	655 <u>-8.864,00</u>	656 <u>-8.801,00</u>
c) Autres frais de personnel	1613 _____	613 <u>-21.169,00</u>	614 <u>0,00</u>
<b>7. Corrections de valeur</b>	1657 _____	657 <u>9.268,00</u>	658 <u>522.764,00</u>
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659 <u>3.2</u>	659 <u>-10.442,00</u>	660 <u>-10.606,00</u>
b) sur éléments de l'actif circulant	1661 <u>3.4</u>	661 <u>19.710,00</u>	662 <u>533.370,00</u>
<b>8. Autres charges d'exploitation</b>	1621 <u>4.3</u>	621 <u>-9.456,00</u>	622 <u>-340.416,00</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
<b>9. Produits provenant de participations</b>	1715 <u>4.4</u>	715 <u>2.019.094,00</u>	716 <u>5.562.857,00</u>
a) provenant d'entreprises liées	1717 _____	717 <u>2.019.094,00</u>	718 <u>5.562.857,00</u>
b) provenant d'autres participations	1719 _____	719 _____	720 _____
<b>10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé</b>	1721 _____	721 _____	722 _____
a) provenant d'entreprises liées	1723 _____	723 _____	724 _____
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725 _____	725 _____	726 _____
<b>11. Autres intérêts et autres produits financiers</b>	1727 <u>4.5</u>	727 <u>63.375,00</u>	728 <u>94.788,00</u>
a) provenant d'entreprises liées	1729 _____	729 <u>37.531,00</u>	730 <u>10.643,00</u>
b) autres intérêts et produits financiers	1731 _____	731 <u>25.844,00</u>	732 <u>84.145,00</u>
<b>12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence</b>	1663 _____	663 _____	664 _____
<b>13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant</b>	1665 <u>3.3</u>	665 <u>-1.033.589,00</u>	666 <u>-24.256,00</u>
<b>14. Intérêts et autres charges financières</b>	1627 <u>4.5</u>	627 <u>-354.859,00</u>	628 <u>-24.438,00</u>
a) concernant des entreprises liées	1629 _____	629 <u>-354.292,00</u>	630 <u>-18.140,00</u>
b) autres intérêts et charges financières	1631 _____	631 <u>-567,00</u>	632 <u>-6.298,00</u>
<b>15. Impôts sur le résultat</b>	1635 <u>4.6</u>	635 <u>1.221.018,00</u>	636 <u>987.186,00</u>
<b>16. Résultat après impôts sur le résultat</b>	1667 _____	667 <u>1.584.328,00</u>	668 <u>6.458.832,00</u>
<b>17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.</b>	1637 <u>4.6</u>	637 <u>24.780,00</u>	638 <u>-38.325,00</u>
<b>18. Résultat de l'exercice</b>	1669 _____	669 <u>1.609.108,00</u>	670 <u>6.420.507,00</u>

# DNXCORP SE

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En kilos Euros)

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve non disponible	Report à nouveau	Résultat de l'ex.	Acompte sur Dividendes		
<b>Situation à la clôture 31.12.2022</b>	<b>328</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>73</b>	<b>425</b>	<b>6 421</b>	<b>0</b>	<b>7 280</b>	
Affectation du résultat de l'exercice	-	-	-	-	6 421	-6 421	-	-	
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	1 609	-	1 609	
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-4 914	-	-	-4 914	
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-	-3 004	-	-3 004	
<b>Situation à la clôture 31.12.2023</b>	<b>328</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>73</b>	<b>1 932</b>	<b>-1 395</b>	<b>0</b>	<b>972</b>	

	31.12.2022	Augmentation	Réduction	31.12.2023
Montant du capital social (€)	328 409	-	-	328 409
Nombre d'actions	2 002 494	-	-	2 002 494
Valeur nominale (€)	0.164	-	-	0.164
Ventilation des actions				
- dont parts bénéficiaires	792 806	469 982	-	1 262 788
- dont actions à droit de vote simple	1 186 563	-	469 982	716 581
Nombre d'actions propres	23 125	-	-	23 125

# DNXCORP SE

## 1°) GENERALITES, FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES

### i. Généralités et faits caractéristiques de l'exercice

#### A. Généralités

DNXCORP SE (RCS : B182439), ci-après dénommée « la Société » a été constituée le 23 juillet 1999 pour une durée illimitée et a transféré son siège social au Luxembourg (42, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg) en date du 12 décembre 2013. Elle est cotée sur le marché EURONEXT GROWTH Paris sous la référence ISIN : FR0010436584.

La Société a pour objet, directement ou indirectement, au Luxembourg ou à l'étranger, la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut exercer tant au Luxembourg qu'à l'étranger toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets. La Société peut notamment créer et exploiter des sites Internet et exercer toute activité qui s'y rapporte directement ou indirectement au Luxembourg ou à l'étranger.

Son exercice débute le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 décembre.

La société établit des comptes consolidés qui font l'objet d'une publication selon les modalités prévues par la loi. Le groupe DNXCORP SE représente à la fois le plus grand et le plus petit ensemble établissant des comptes consolidés dont la société fait partie.

#### B. Faits Caractéristiques de l'exercice

##### Variation des participations

- Au cours de l'exercice, les filiales Dreamnex GmbH (Allemande) et Dagency SA (Suisse) ont été liquidées.

## 2°) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Principes Généraux :

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration en conformité avec les règles imposées par la loi du 19 décembre 2002.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'administration d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les comptes annuels de la Société ont été préparés sous l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

### 2.1/ Les opérations en devises

La Société tient sa comptabilité en Euro (EUR).

Les opérations en devises sont converties en euros selon le taux journalier de la Banque Centrale Européenne. Les frais d'établissement et les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'EUR sont convertis en EUR au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. À la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évaluées individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique et de leur valeur déterminés sur base des cours de changes en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

## 2°) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES - SUITE

### 2.2/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée de vie prévue.

Les frais de création de sites Internet et de développements de logiciels sont constitués des coûts de sous-traitance ainsi que du coût de développement interne. Lorsque les sites ou les logiciels ne sont plus utilisés par la Société, ils sont entièrement dépréciés.

### 2.3/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou pour la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

	Durée d'utilisation en années
Matériels techniques	2 à 5
Matériels de bureau et informatiques	2 à 3
Mobilier	2 à 5
Aménagement intérieur	10

### 2.4/ Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une correction de valeur est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité. Les perspectives de rentabilité sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Lorsque la quote-part de la Société dans les capitaux propres des participations est négative, et si la situation le justifie, une correction de valeur additionnelle sur les créances ou prêts envers la filiale / une provision est constituée. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Les prêts, dépôt et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont été le cas échéant dépréciées par voie de correction de valeur pour tenir compte de leur valeur actuelle au 31 décembre 2023.

## 2°) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES - SUITE

### 2.5/ Evaluation des créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Lorsque la Direction estime qu'il existe un risque que la créance ne soit pas recouvrée, une correction de valeur des créances est constatée.

### 2.6/ Valeurs mobilières

Le poste comprend les actions propres du groupe.

Les cessions de valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode dite « premier entré / premier sorti ».

Au bilan, le poste valeur mobilière de placement est estimé à la valeur la plus basse entre la valeur de marché et la valeur historique.

Une correction de valeur est constatée lorsque le prix de marché est inférieur au prix d'acquisition.

### 2.7/ Avoirs en banques, Avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les liquidités en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent le 31 décembre 2023. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

### 2.8/ Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

### 2.9/ Provisions

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il est constaté une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain que la société devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

# DNXCORP SE

## 2°) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES - SUITE

### 2.10/ Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée à l'actif et est amortie selon la méthode actuarielle.

### 2.11/ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de refacturations aux filiales du Groupe au titre des prestations de services portant sur la fourniture d'assistance en matière stratégique et de direction générale, en matière juridique, fiscale, administrative et comptable, et en matière de ressources humaines.

### 2.12/ Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat est égale aux montants d'impôt sur le résultat dus à l'administration fiscale au titre de l'exercice, en fonction des règles et du taux d'imposition en vigueur.

Les sociétés DNX NETWORK, IndieNeo (filiales à 100% de DNXCORP SE) et DNXCORP SE relèvent en matière d'impôt sur les sociétés du régime d'intégration fiscale. La charge d'impôt relative à DNX NETWORK demeure comptabilisée au niveau de DNX NETWORK.

Les provisions pour impôts correspondant à l'obligation fiscale estimée par la Société sont enregistrées en « Dettes fiscales ». Les avances versées sont comptabilisées à l'actif du bilan sous le poste « Autres créances ».

## 3°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN

### 3.1 Immobilisations incorporelles (en K€)

Néant.

# DNXCORP SE

## 3°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN - SUITE

### 3.2/ Immobilisations corporelles (en K€)

Valeurs brutes	31.12.2022	Acquisitions	Cessions	31.12.2023
Matériel de transport	0	0	0	0
Agencements	103	0	0	103
Mat. De bureau et inform.	1	0	0	1
Mobilier	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>104</b>

Amortissements	31.12.2022	Dotations	Reprises	31.12.2023
Matériel de transport	0	0	0	0
Agencements	46	10	0	56
Mat. De bureau et inform.	1	0	0	1
Mobilier	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>57</b>

Valeurs nettes	31.12.2022	Acquisitions /Dotations nettes	Cessions /Reprises nettes	31.12.2023
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>-10</b>	<b>0</b>	<b>47</b>

### 3.3/ Immobilisations financières (en K€)

Valeurs brutes	31.12.2022	Acquisitions	Cessions ou remboursement	31.12.2023
Participations (a)	7 630	0	94	7 536
Autre créance immobilisée	0	0	0	0
Prêt au personnel	46	2	0	48
Dépôts et cautionnements (b)	15	0	0	15
<b>Total</b>	<b>7 691</b>	<b>2</b>	<b>94</b>	<b>7 599</b>

Corrections de valeur	31.12.2022	Dotations	Reprises	31.12.2023
Participations (a)	26	1 034	20	1 040
Dépôts et cautionnements (b)	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>1 034</b>	<b>20</b>	<b>1 040</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>7 665</b>	<b>-1 032</b>	<b>-74</b>	<b>6 559</b>

## 3°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN - SUITE

### 3.3/ Immobilisations financières (en K€) - suite

#### a. Participations :

Au 31 décembre 2023, DNXCORP SE détient directement des participations dans les sociétés suivantes :

- 100% du capital de la société IndieNeo (Luxembourg) au capital de 12.000 €
- 100% du capital de la société DNX NETWORK (Luxembourg) au capital de 12.500 €
- 100% du capital de la société DREAMNEX UK (Angleterre) au capital de 1 284 €
- 100% du capital de la société DREAMTEKK Ltd (Malte) au capital de 1.200 €
- 100% du capital de la société APEX IT SERVICES KFT (Hongrie) au capital de 10.000 €
- 100% du capital de la société PK MULTIMEDIA B.V (Pays-Bas) au capital de 18.151,21 €

En application de l'article 67 de la loi du 19 décembre 2002, la société établissant des comptes consolidés, les informations visées à l'article 65 paragraphe (1) 2° ont été omises.

Les titres de participations sont dépréciés selon le montant des capitaux propres au 31 décembre 2023. La correction de valeur totale sur les participations de EUR 1.039.592 (2022 : EUR 25.713) comme suit :

IndieNeo : EUR 7.625 (2022 : EUR 6.003)  
DREAMNEX GmbH (liquidée): EUR nil (2022 : 19.710)  
PK Multimedia : EUR 1.031.967 (2022 : nil)

Sur la base de l'évaluation de la direction, aucune autre dépréciation n'est jugée nécessaire, à l'exception de celles déjà comptabilisées.

#### b. Dépôts et cautionnements :

Ce poste inclut principalement les dépôts de garantie pour le loyer des bureaux.

# DNXCORP SE

## 3°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN - SUITE

### **3.4/ Autres créances, créances sur des entreprises liées et charges constatées d'avance (en K€)**

	31.12.2023	31.12.2022
Créances fiscales (TVA/IS)	30	64
Autres créances	60	37
Créances sur des entreprises liées	2 567	4 751
<b>Total brut</b>	<b>2 657</b>	<b>4 852</b>
<b>Corrections de valeur (cumulées)</b>	<b>10</b>	<b>12</b>
<b>Total net</b>	<b>2 647</b>	<b>4 840</b>

Les postes « autres créances, créances sur des entreprises liées et charges constatées d'avance » est constituée de créances de filiales de DNXCORP SE à moins d'un an pour EUR 2.571K. La créance envers l'actionnaire PM Equity S.à r.l. pour un montant d'EUR 2.000K au 31 décembre 2022 est entièrement recouvrée au 31 décembre 2023.

### **3.5/ Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières (en K€)**

Actions propres :

Au 31 décembre 2023, la Société détient 23.125 (valeur nominale EUR 0.164) représentant 1.15% du totale actions émises de la Société de ses propres titres via son contrat de liquidité. Au 31 décembre 2023, aucune correction de valeur n'a été constatée, les actions détenues présentant une plus-value latente.

Au 31 décembre 2022, la Société détenait 23.125 (valeur nominale EUR 0.164) actions DNXCORP SE.

### **3.6/ Comptes de régularisation (en K€)**

	31.12.2023	31.12.2022
Charges constatées d'avance	7	7
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

# DNXCORP SE

## 3°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN - SUITE

### 3.7/ Provisions (en K€)

Ce poste comprend essentiellement :

	31.12.2022	Dotations	Reprises (prov. utilisées)	Reprises (prov. non utilisées)	31.12.2023
Provision pour litige	15	0	15	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.8/ Dettes envers des entreprises liées (en K€)

	31.12.2023	31.12.2022
<b>COMPTES COURANTS D'ASSOCIES ET FILIALES</b>		
dont < 1 an	8 881	3 561
dont > 1 an et < à 5 ans	0	0
dont > à 5 ans	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 881</b>	<b>3 561</b>

Les comptes courants correspondent à des comptes courants envers les sociétés du Groupe pour un montant d'K€ 8 881 (K€ 3 561 au 31 décembre 2022).

### 3.9/ Dettes sur achats et prestations de service et autres dettes (en K€)

	31.12.2023	31.12.2022
Fournisseurs	189	241
Dettes sociales	8	3
Dettes fiscales	22	246
Dettes au personnel	3	11
Autres dettes	1 600	2 400
<b>TOTAL</b>	<b>1 821</b>	<b>2 901</b>

Le poste « dettes sur achats et prestations de service et autres dettes » est constituée de dettes à moins d'un an. Les autres dettes de K€ 1.600 correspondent au restant dû suite à l'acquisition des titres PK Multimedia B.V.

Les dettes sont inférieures à 5 ans.

## 3°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN - SUITE

### 3.10/ Engagements hors bilan

- Engagements donnés
  - Les titres de PK Multimedia BV (44.50% qui correspond à 178 titres détenus) ont été nanties en faveur du vendeur sur 2022 relatifs au montant d'EUR 1.600.000 que le Groupe reste à payer à ce dernier pour le prix d'acquisition.  
  
44 actions des 178 actions nanties ont été relâchées suite au premier versement effectué fin décembre 2022 à hauteur d'EUR 1.099.229.
  - La société reste engagée envers 3LUX Sarl pour la location des bureaux dont le loyer s'élève à EUR 4.810 par mois.
- Engagements reçus
  - Néant
- Engagements réciproques
  - Néant

## 4°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES

### 4.1/ Ventilation du chiffre d'affaires net (en K€)

Le chiffre d'affaires se détaille comme suit par catégorie d'activité :

	31.12.2023	31.12.2022
Ventes autres	1 526	1 397
<b>Total</b>	<b>1 526</b>	<b>1 397</b>

Les ventes autres sont principalement composées de refacturations intra groupe à hauteur de K€ 1 526 (2022 : K€ 1 397).

# DNXCORP SE

## 4°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES - SUITE

### 4.2/ Autres Charges externes (K€)

	31.12.2023	31.12.2022
Locations et charges locatives	67	63
Entretien et maintenance	6	5
Assurances	1	1
Honoraires et commissions	1 581	1 430
Publicité et partenariat	21	11
Frais de déplacement et réception	4	9
Frais postaux et télécommunication	1	1
Frais bancaires et autres charges diverses	10	12
Cotisations et autres charges diverses	25	16
<b>TOTAL</b>	<b>1 717</b>	<b>1 548</b>

### 4.3/ Autres produits et charges d'exploitation (K€)

Autres produits d'exploitation	31.12.2023	31.12.2022
Reprises de provisions (net)	0	0
Autres produits divers	70	0
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>0</b>

Les autres produits divers proviennent de l'annulation de la dette avec la filiale DAGENCY qui a été liquidée au cours de l'exercice.

Autres Charges d'exploitation	31.12.2023	31.12.2022
Pertes sur créances irrécouvrables	1	0
Autres charges diverses	8	340
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>340</b>

Les autres charges diverses proviennent principalement du versement de tantièmes pour K€ 4, d'indemnité du litige salariale pour K€ 2 et l'annulation des créances de la filiale Dreamnex GmbH pour K€ 3.

### 4.4/ Produits provenant des participations (K€)

Les produits provenant des participations viennent de dividendes reçus pour K€ 2 019 (2022 : K€ 5 563).

# DNXCORP SE

## 4°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES - SUITE

### 4.2/ Autres Charges externes (K€)

	31.12.2023	31.12.2022
Locations et charges locatives	68	63
Entretien et maintenance	6	5
Assurances	1	1
Honoraires et commissions	1 581	1 430
Publicité et partenariat	21	11
Frais de déplacement et réception	4	9
Frais postaux et télécommunication	1	1
Frais bancaires et autres charges diverses	10	12
Cotisations et autres charges diverses	25	16
<b>TOTAL</b>	<b>1 717</b>	<b>1 548</b>

### 4.3/ Autres produits et charges d'exploitation (K€)

Autres produits d'exploitation	31.12.2023	31.12.2022
Reprises de provisions (net)	0	0
Autres produits divers	70	0
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>0</b>

Les autres produits divers proviennent de l'annulation de la dette avec la filiale DAGENCY qui a été liquidée au cours de l'exercice.

Autres Charges d'exploitation	31.12.2023	31.12.2022
Pertes sur créances irrécouvrables	1	0
Autres charges diverses	9	340
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>340</b>

Les autres charges diverses proviennent principalement du versement de tantièmes pour K€ 4, d'indemnité du litige salariale pour K€ 2 et l'annulation des créances de la filiale Dreamnex GmbH pour K€ 3.

### 4.4/ Produits provenant des participations (K€)

Les produits provenant des participations viennent de dividendes reçus pour K€ 2 019 (2022 : K€ 5 563).

# DNXCORP SE

## 4°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES - SUITE

### 4.5/ Résultat financier (K€)

Produits financiers	31.12.2023	31.12.2022
Autres produits financiers	0	1
Autres intérêts et produits assimilés	63	14
Différences positives de change	0	80
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>95</b>

Charges financières	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts et charges assimilés	261	21
Différences négatives de change	0	1
Autre charges financiers	94	2
<b>Total</b>	<b>355</b>	<b>24</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-292</b>	<b>71</b>

### 4.6/ Impôts sur le résultat et autres impôts (en K€)

Le produit d'impôts sur le résultat de la Société imputable à l'exercice/la période se décompose comme suit:

	31.12.2023	31.12.2022
Impôt sur le résultat	1 221	987
Autres impôts	25	-38
<b>Total</b>	<b>1 246</b>	<b>949</b>

DNXCORP SE et sa filiale DNX NETWORK font partie du même groupe fiscal et font l'objet d'une intégration fiscale. La Société enregistre depuis des années des pertes reportables fiscalement déductibles qui viennent compenser les bénéfices de DNX NETWORK.

Les produits d'impôts sur le résultat sont liés à l'intégration fiscale avec DNX NETWORK pour K€ 1 419 et d'extourne de provision d'ISF des années antérieures.

Les pertes fiscales reportables étant entièrement utilisées, une dette fiscale de K€ 199 est reconnue pour l'exercice 2023.

# DNXCORP SE

## 5°) AUTRES INFORMATIONS

### 5.1/ Personnel

La société a employé 3 personnes en moyenne au cours de l'exercice réparties de la manière suivante par catégorie :

	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Cadres	1	1
Non cadres	2	2
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

### 5.2/ Rémunérations des organes de direction

Les montants des rémunérations fixes et variables des dirigeants et mandataires sociaux ont été déterminés par le Conseil d'Administration en fonction des profils, du travail effectué, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée. Ces éléments de rémunérations sont détaillés ci-dessous de façon exhaustive, lisible et transparente.

Les administrateurs ont bénéficié de jetons de présence pour 4.000 euros (2022 : 4.000 euros).

Le président du Conseil d'administration a perçu 1.227.316 EUR (660.000 EUR de part fixe et 567.316 EUR de part variable correspondant à 8% de l'EBIT du Groupe estimé pour l'exercice 2023) (31 décembre 2022 : EUR 1.056.300) d'honoraires au titre des services de stratégie et de marketing fournis par NETRISING CONSULT. Conformément à l'autorisation accordée par le conseil d'administration, des conventions d'assistance technique ont été signées entre le Président et deux filiales opérationnelles du Groupe. La partie variable des honoraires sont calculés sur base d'un EBIT du Groupe au 31 décembre 2023 en avance semestriellement et ces honoraires ne sont pas réajustés sur base de l'EBIT du Groupe finale.

L'administrateur délégué, a perçu une rémunération totale de EUR 246.448 sur l'année 2023 (31 décembre 2022 : EUR 211.354) de la filiale DNX NETWORK et se décomposant ainsi :

- EUR 206.036 de rémunération fixe (31 décembre 2022 : EUR 184.625),
- EUR 40.412 prime exceptionnelle (31 décembre 2022 : EUR 26.729).

Par ailleurs :

- Il n'existe pas d'engagement hors bilan au titre d'indemnité de départ pour les dirigeants (2022 : aucun) ;
- Il n'existe aucun plan de stock-options et/ou d'actions gratuites en faveur des dirigeants au 31 décembre 2023 (2022 : aucun) ;
- Les mandataires sociaux n'ont pas de contrat ou de clause prévoyant d'indemnités de départ (2022 : aucun) ;
- Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun régime de retraite supplémentaire (2022 : aucun).

# DNXCORP SE

## 5°) AUTRES INFORMATIONS - SUITE

### 5.3/ Instruments financiers et plan de stock-options

Il n'y a pas d'instrument financier hors bilan et il n'existe pas de plan de stock-options.

### 5.4/ Honoraires des contrôleurs

Les honoraires des contrôleurs se présentent comme suit :

		<b>BDO Luxembourg</b>	
		<b>Montant HT</b>	
		N	N-1
<b>Audit</b>			
	Audit légal des comptes consolidés et compte statutaire		
	Emetteur	66	59
	Autres diligences et prestations :		
	- revue limitée	-	-
	- dividende intérimaire	10	-
	- audit informatique	-	-
	Emetteur	-	-
	<i>Sous Total</i>	76	59

### 5.5/ Evènements postérieurs à la clôture

Il n'a pas d'évènements postérieurs à la clôture à rapporter.

**Rapport du Conseil d'Administration en vue de  
l'Assemblée Générale Ordinaire du [...]2024**

**1 - ACTIVITÉ ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ**

La société DNXCORP a à la fois une activité de société holding détentrice de titres de participation et une activité de prestations de service pour ses filiales pour ce qui concerne la société luxembourgeoise et également une activité d'exploitation de sites Internet pour ce qui concerne son établissement français.

**1.a : Exercice social**

L'exercice social 2023 est le vingt et unième de la société DNXCORP. Il a débuté le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 décembre 2023.

**1.b : Activité et évolution des affaires, des résultats et de la situation financière**

**COMPTE DE RESULTAT**

Evolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires (en K€) se détaille comme suit par catégorie d'activité :

	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Vente de produits	0	0
Vente d'abonnements	0	0
Ventes autres	1 526	1 379
<b>Total</b>	<b>1 526</b>	<b>1 379</b>

Les ventes autres sont principalement composées de refacturations intra groupe à hauteur de 1 526 K€.

Evolution du résultat

Le résultat net au 31 décembre 2023 s'élève à 1.609.108 EUR contre 6.420.507 EUR pour 2022. Cette

variation s'explique principalement par le montant cumulé des dividendes reçus des filiales pour 2 019 K€ (5 563 K€ en 2022) et de la provision pour dépréciation des titres PK Multimedia pour 1 032 K€.

## **BILAN**

### Evolution de l'actif immobilisé

L'actif immobilisé passe de 7.723.774 EUR au 31 décembre 2022 à 6.606.700 EUR au 31 décembre 2023 suite à la liquidation des filiales Dagency et Dreamnex GmbH ainsi qu'une correction de valeur des titres PK Multimedia pour 1 032 K€.

### Situation de trésorerie

Au 31 décembre 2023, la trésorerie s'établit à 2.488.810 EUR. De même, la Société a des créances sur ses filiales et participations pour un montant de 2.150.099 EUR.

En contrepartie, la Société a des dettes pour 8.464.102 EUR composées par les comptes courants des sociétés du groupe.

La Société n'a pas de contrat de crédit-bail au 31 décembre 2023.

### **1.c : Arrêté des comptes de l'exercice et proposition d'affectation du résultat**

L'exercice se traduit par un résultat de 1.609.108 EUR. L'affectation proposée est la suivante :

Résultat de l'exercice	1.609.108 EUR
Report à nouveau	1.932.143 EUR
Acompte sur dividende	-3.003.741 EUR
<b>Formant un bénéfice distribuable</b> (après imputation du résultat au report à nouveau)	<b>3.541.251 EUR</b>
Réserves non disponibles	106.179 EUR
<b>Autres réserves distribuables</b> (primes d'émission et d'apport incluses)	<b>0 EUR</b>
<b>Somme distribuable totale</b>	<b>537.510 EUR</b>
Dividende aux actionnaires	0.25 EUR

Il est proposé que l'Assemblée Générale des actionnaires (i) décide la déclaration d'un dividende annuel d'un montant total de 1.50 EUR, (ii) constate qu'un acompte sur dividende d'un montant de 3.003.741 EUR a été payé aux actionnaires le 22 novembre 2023 et l'approuve, et (iii) décide le paiement d'un dividende d'un montant de 500.523.50EUR, soit 0.25 euro par action. Il est proposé que le paiement de ce dividende se fasse en juillet 2024.

Il est précisé à propos des dividendes attachés aux actions détenues par la Société pour les avoir

acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés, que celle-ci ne pourra les percevoir et que le montant correspondant sera porté au crédit du compte « report à nouveau ».

#### **1.d : Présentation des comptes et méthodes d'évaluation**

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminées et mises en place par le Conseil d'administration.

#### **1.e : Dividendes**

Au titre des exercices précédents, il a été distribué les dividendes suivants :

- exercice 2012 : 5.017.197,75 EUR
- exercice 2013 : 4.223.516,75 EUR
- exercice 2014 : 3.911.713,50 EUR
- exercice 2015 : 680.298,00 EUR
- exercice 2016 : 2.806.229,25 EUR
- exercice 2017 : 1.984.202,50 EUR
- exercice 2018 : 1.133.830,00 EUR
- exercice 2019 : 420.524 EUR
- exercice 2020: 2.483.093 EUR
- exercice 2021: 1.882.344,26 EUR
- exercice 2022 : 5.006.235 EUR

#### **1.f : Exposition aux risques**

##### Risque de crédit

Selon la norme IFRS 7, le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations.

Les services proposés par le Groupe sont destinés au grand public (personnes majeures), et la quasi-totalité de son chiffre d'affaires est réalisé avec un portefeuille de clients particuliers individuels. La base clients est large et diversifiée, elle comporte des individus d'âge, de caractéristiques et de lieux géographiques très variés. Le risque de dépendance vis-à-vis d'un client ou d'un type de client spécifique est donc très faible.

La majorité des ventes étant réalisée par carte bancaire, le Groupe est exposé au risque d'impayés de ses clients. Les consommateurs peuvent assez facilement faire annuler leur transaction par carte bancaire en évoquant auprès de leur banque une utilisation frauduleuse de leur carte. Dans le cas de la vente de contenus numériques, le Groupe est plus exposé à ce risque que les marchands de produits physiques, car la transmission d'une adresse postale réelle et complète n'est pas nécessaire. Le taux d'impayés sur cette activité est ainsi plus élevé, mais en constante baisse, suite aux efforts du Groupe pour le réduire. Le Groupe est exposé à un risque d'augmentation du taux d'impayés, ce qui aurait un effet défavorable sur ses résultats et sa capacité à réaliser ses objectifs. Le taux d'impayés sur l'activité globale est de 0,17% au 31 décembre 2023 (0,23% au 31 décembre 2022).

Afin de réduire ce risque d'impayés, le Groupe fait appel à des prestataires extérieurs spécialisés dans le paiement électronique. Chaque transaction est analysée par le prestataire, afin d'écarter les

transactions susceptibles d'être annulées par le porteur de la carte. Le Groupe a également renforcé ses équipes en créant une équipe spécialisée dans le paiement sécurisé et l'anti-fraude. Il a parallèlement mis en place une cellule recouvrement, qui permet de recouvrer une partie des impayés injustifiés.

Le Groupe ne détient aucune garantie ni aucun autre rehaussement de crédit pour couvrir le risque de crédit associé à ses actifs financiers.

Pour toute créance client pouvant présenter un risque de non-recouvrement total ou partiel, une dépréciation est comptabilisée de manière à ramener la valeur nette de la créance à la valeur que le groupe escompte recouvrer.

#### Risque de change

Le Groupe se trouve exposé au risque de change essentiellement sur la partie du chiffre d'affaires réalisée par le biais de prestataires de paiement sécurisé implantés hors zone euro. Les sommes encaissées par ces prestataires sont reversées au Groupe en dollars américains, en livres sterling ou en francs suisses. Le Groupe peut se retrouver exposé à une perte financière dans l'hypothèse où la parité entre l'euro et ces devises viendrait à changer fortement entre le moment où les transactions sont enregistrées et le moment où les sommes sont reversées, ce délai variant d'un prestataire à l'autre.

Le Groupe réalise également une partie de ses achats de produits et de contenus en dollars américains. Les variations éventuelles du dollar ne peuvent être directement répercutées sur le prix des produits et de l'abonnement global. Une variation pourrait induire une hausse des dépenses et réduire le résultat du Groupe mais, néanmoins, cette variation n'aura pas d'impact significatif à l'échelle du Groupe.

De même le risque de change sur la partie du chiffre d'affaires encaissé en livres sterling et francs suisses n'est pas significatif à l'échelle du groupe.

#### Risque de liquidité et de taux d'intérêt

Le Groupe n'utilise pas de ligne de crédit, n'a pas contracté d'emprunt bancaire et dispose d'une trésorerie structurellement largement positive. Le groupe est exposé au risque de liquidité sur la partie liée au fonds de roulement et dettes sur contrats de locations. Toutefois la Direction considère que les Groupe est peu exposé. Il est donc peu exposé au risque de liquidité et n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt.

#### Risque actions

Le Groupe n'est pas exposé à ce risque au 31 décembre 2023.

#### Risques liés à l'environnement concurrentiel

Les marchés sur lesquels intervient le Groupe sont fortement concurrentiels. De plus, le secteur de l'Internet reste très mouvant, avec une constante évolution des technologies, des modes de consommation et des acteurs clés.

Le Groupe se trouve donc exposé au risque qu'un autre acteur du secteur adopte un positionnement concurrentiel plus performant que celui du Groupe et ne gagne ainsi des parts de marché au détriment

de ce dernier. Certains concurrents disposent également d'avantages concurrentiels importants. Le Groupe pourrait donc se retrouver en situation de ne plus pouvoir réagir de manière efficace et adéquate à l'évolution de la concurrence et des marchés auxquels il se destine.

Cependant, riche de son expérience et de ses compétences, dans les domaines spécifiques du commerce électronique comme d'un point de vue de l'expertise technologique, le Groupe a su démontrer ses capacités à réagir rapidement aux évolutions des marchés sur lesquels il se positionne afin d'asseoir son positionnement concurrentiel. Il a ainsi su adapter ses offres, améliorer la qualité de ses services, en proposant notamment des technologies innovantes et lancer rapidement de nouvelles activités. Afin de poursuivre dans cette voie, le Groupe a en outre renforcé ses équipes afin, d'une part, d'assurer une veille permanente de l'évolution des marchés de l'internet, tant d'un point de vue de la concurrence, que des comportements des clients et des évolutions technologiques et marketing, et, d'autre part, d'analyser l'impact de l'évolution de ses offres.

#### Dépendance vis-à-vis d'un fournisseur

Le Groupe est dépendant, comme toute autre entreprise de commerce électronique, de certains fournisseurs clés dans le domaine de l'acquisition de trafic. Dans l'hypothèse où ces fournisseurs décideraient de rompre leurs liens commerciaux avec le groupe, ou simplement d'accroître les conditions de partenariat, le Groupe pourrait être pénalisé en termes de chiffre d'affaires. Ce risque est toutefois partiellement couvert par la diversification des sources d'acquisition de trafic et des partenaires et par le respect scrupuleux du cahier des charges imposé par certains fournisseurs.

#### **1.g : Prises de participations**

##### Prises de participations directes :

Néant.

##### Prise de participation indirecte :

Néant.

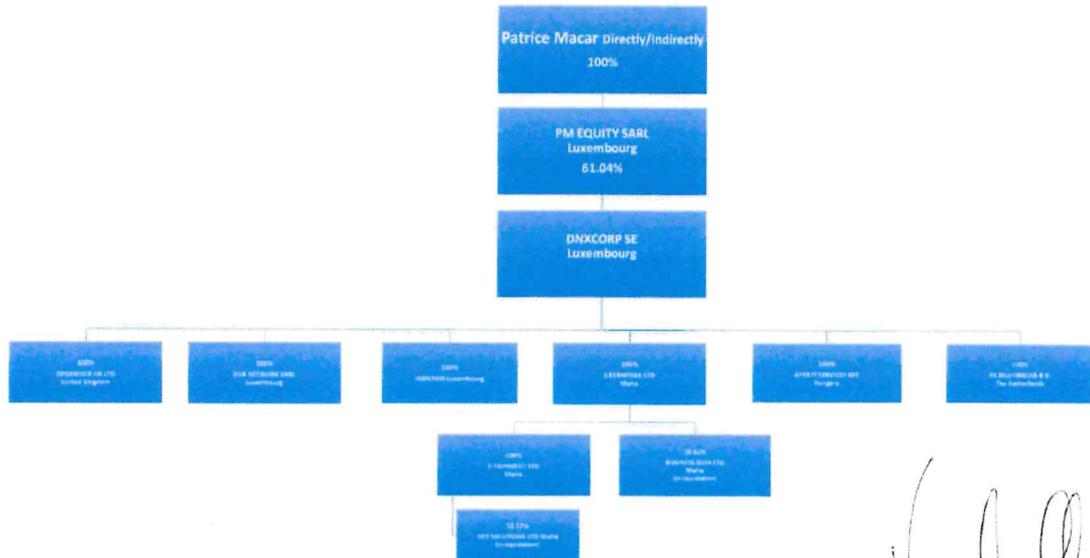
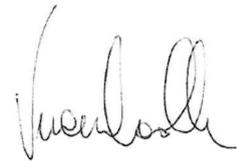
#### **1.h : Cessions de participations**

Dagency S.A (liquidation 21/07/2023)

Dreamnex GmbH (liquidation 21/07/2023)

#### **1.i : Filiales et participations**

Au 31 décembre 2023, DNXCORP détient directement ou indirectement des participations dans les sociétés suivantes :

**1.j : Etat du rachat ou de la revente par DNXCORP de ses propres actions, effectué en application de l'article 430-15 de la loi modifiée du 10 août 1915.**

(1) L'assemblée générale du 8 mai 2014 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-cinq mois, à mettre en place un ou plusieurs programmes de rachat d'actions à hauteur d'un maximum de 10% des actions de DNXCORP et dans la limite d'un montant de vingt millions d'euros, le prix de rachat de l'action étant fixé au maximum à cent euros.

L'exécution du programme de rachat d'actions autorisé a pris fin au mois de juin 2016.

L'assemblée générale de la Société tenue le 9 mai 2018 a décidé la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions propres d'une durée d'un an à hauteur d'un maximum de 10 % des actions émises par la Société et dans la limite d'un montant de 20.000.000 EUR et d'un prix de rachat unitaire de 100 EUR, le tout conformément aux finalités reprises ci-dessous et aux dispositions réglementaires applicables.

Les objectifs de ce programme de rachat sont, selon le cas :

- de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre de la société DNXCORP et d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers française et le Commission de Surveillance du Secteur Financier ainsi que dans le respect du droit luxembourgeois ;
- la remise des actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration

appréciera ;

- la remise ultérieure des actions rachetées en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution des actions rachetées aux mandataires sociaux ou aux salariés de la société DNXCORP et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options souscription d'actions de la Société au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société ou de certains d'entre eux, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- l'annulation totale ou partielle des actions rachetées ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou les autorités de contrôle prudentiel.

L'exécution du programme de rachat d'actions autorisé a donné lieu à rachat de 806.313 actions en 2019.

(2) Au 31 décembre 2022, la Société détient 23.125 de ses propres titres dans le cadre d'un contrat de liquidité. Les actions propres présentent un coût d'acquisition de 103.563 EUR. Leur valeur de marché au 31 décembre 2022 s'établit à 264.781 EUR. Le nombre de titres de la Société, suite à la diminution du capital par annulation de 832.081 titres auto détenues en février 2020, était de 2.002.494 au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 ; en conséquence, les actions détenues représentaient 1,15 % du capital.

### **1.k : Informations sur la manière dont DNXCORP prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité**

#### Environnement

Il n'y a pas lieu de considérer que l'activité de DNXCORP puisse avoir de conséquence environnementale au sens de l'article 68 et 68bis de la Loi du 19 décembre 2002, telle qu'amendée.

#### Social

L'effectif total s'élève à 3 salariés au 31 décembre 2023 dont 3 en contrats à durée indéterminée. L'effectif moyen s'est élevé à 3 salariés au cours de l'exercice.

La masse salariale globale est passée 168.576 EUR en 2022 à 208.113 EUR en 2023.

Le taux de charges sociales s'élève à 14,0% en 2023 contre 13,9% en 2022.

Au cours de l'exercice 2023, la société DNXCORP s'est attachée à développer l'accès de l'ensemble du personnel à des formations adaptées aux besoins des postes et à l'amélioration des compétences.

## **1.l : Structuration du capital**

Le capital social de DNXCORP s'élevait au 31 décembre 2022 à 328.409 EUR, dont 23.125 actions auto-détenues.

Les actions sont toutes de la même catégorie et chacune donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elles donnent le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions.

Depuis le transfert du siège social au Luxembourg, une part bénéficiaire a été attribuée à chaque action entièrement libérée et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis trois ans au moins. Un droit de vote est attaché à ces parts bénéficiaires. Celles-ci ne donnent droit à aucun droit pécuniaire.

Sous réserve et autrement que ce qui précède, il n'existe pas à la connaissance de DNXCORP d'éléments de nature à avoir une incidence en cas d'offre publique.

## **1.m : Renseignements relatifs à la répartition du capital, aux actions d'autocontrôle**

Les actionnaires possédant au 31 décembre 2023 plus du 20ème, du 10ème, des 3/20èmes, du 5ème, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des 18/20èmes ou des 19/20èmes du capital social ou des droits de vote, sont les suivants :

- PM EQUITY : 1.222.409 actions soit 61,04% du capital et 72,37% des droits de vote.
- LAURFIN : 115.150 actions soit 5,75% du capital et 3,53% des droits de vote.

## **1.n : Conventions visées à l'article 441-7 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales**

Les conventions réglementées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ou conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis pendant ledit exercice, sont les suivantes :

1. Conventions réglementées en 2023 :

Néant.

2. Conventions antérieures qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 :

Néant

## **1.o : Activités en matière de recherche et de développement**

La société n'a pas engagé de frais de R&D au cours de l'exercice.

## **2 – ADMISSION DES ACTIONS A LA COTATION SUR L'EUROLIST**

DNXCORP fait appel public à l'épargne et ses actions sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'EURONEXT Paris (Compartment C) (Code ISIN : FR00104365584) depuis le 27 mars 2007. Les titres de DNXCORP SE ont été transférés sur le marché de cotation EURONEXT GROWTH depuis le 19 septembre 2019.

En 2020, DNXCORP a procédé à une diminution en capital passant de 464.870 EUR à 328.409 en février 2020 par annulation de 832.081 titres auto détenues. Le nombre d'actions est passée à 2.002.494.

### **3 – MODALITES D'EXERCICE DE LA GESTION JOURNALIERE**

Monsieur Vincenzo CAROLLA exerce, avec M. MACAR, la gestion journalière de la Société.

### **4 - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **4.a : Administrateurs**

Les membres actuels du Conseil d'Administration de la Société sont :

- Monsieur Patrice MACAR, de nationalité belge, né le 15 octobre 1970 à Winchester (USA)
- Madame Marie-Claude MACAR, née BOULLE, de nationalité belge, née le 21 octobre 1943 à Liège (Belgique)
- Monsieur Philippe NICOLAS, de nationalité française, né le 3 novembre 1954 à Douala (Cameroun)
- Monsieur Vincenzo CAROLLA, de nationalité italienne, né le 26 septembre 1977 à Lecce (Italie).

Les mandats des membres actuels du Conseil d'Administration prendront fin à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'article 14 et l'article 16 des statuts de la Société définissent respectivement les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi que les pouvoirs des membres de l'organe d'administration.

#### **4.b : Président du Conseil d'Administration**

Monsieur Patrice MACAR a été désigné en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

#### **4.c : Administrateurs en charge de la gestion journalière**

Messieurs Patrice MACAR et Vincenzo CAROLLA ont été nommés délégués à la gestion journalière pour une durée illimitée.

#### **4.d : Rémunérations et avantages en nature**

**4.d.1.** Les administrateurs ont bénéficié de tantièmes pour un total de 4.000 EUR net en 2023.

Le président du Conseil d'administration a perçu 1.227.316 EUR d'honoraires au titre des services de stratégie et de marketing fournis. Conformément à l'autorisation accordée par le conseil d'administration, des conventions d'assistance technique ont été signées entre le Président et des sociétés du Groupe.

M. Vincenzo CAROLLA, en qualité d'administrateur délégué, a perçu une rémunération totale de

246.448 EUR sur l'année 2023 et se décomposant ainsi :

- 206.036 EUR de rémunération fixe,
- 40.412 EUR de prime exceptionnelle.

Les autres mandataires sociaux (Marie-Claude MACAR et Philippe NICOLAS, administrateurs) n'ont perçu aucune rémunération.

**4.d.2. Par ailleurs :**

- Il n'existe pas d'engagement hors bilan au titre d'indemnité de départ pour les dirigeants ;
- Il n'existe aucun plan de stock-options et/ou d'actions gratuites en faveur des dirigeants au 31 décembre 2023 ;
- Les mandataires sociaux n'ont pas de contrat ou de clause prévoyant d'indemnités de départ ;
- Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun régime de retraite supplémentaire.

**4.e : Liste des mandats - actionnariat**

Liste des mandats exercés par les administrateurs

**Mandats au sein de DNXCORP**

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Patrice Macar	Délégué à la gestion journalière	27 mars 2014	illimitée
	Président	11 mai 2017	AGO statuant sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/23
	Administrateur	11 mai 2017	
Philippe Nicolas	Administrateur	11 mai 2017	
Marie-Claude Macar	Administrateur	11 mai 2017	
Vincenzo Carolla	Délégué à la gestion journalière	27 mars 2014	illimitée
	Administrateur	9 mai 2018	AGO statuant sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/23

**Autres mandats**

Nom	Autres mandats
Patrice MACAR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dreamnex UK Ltd (UK, filiale DNXCORP) : Gérant</li> <li>- Indieneo Sarl (Luxembourg, filiale DNXCORP) : Gérant</li> <li>- PM Equity (Luxembourg, holding de participation) : Gérant Associé</li> <li>- SCI Basfort (France, résidence personnelle) : Gérant</li> <li>- Dreamtekk Ltd (Malte, filiale DNXCORP) : Président</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SCI LPSA, Gérant</li> <li>- PM Netcorp (Malte) : Directeur</li> </ul>
Marie-Claude MACAR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Néant</li> </ul>
Philippe NICOLAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de la Sarl Ile Saint Louis Décoration</li> <li>- Gérant de la Sarl Digital Canal (sans activité)</li> <li>- Gérant de la Sarl Digital Step (sans activité)</li> </ul>
Vincenzo CAROLLA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mavinate Ltd (Malte) : Gérant</li> <li>- DNX NETWORK (Luxembourg) : Gérant</li> <li>- Indieneo Sarl (Luxembourg) : Gérant</li> <li>- 3LUX Sarl : Gérant</li> </ul>

#### **4.f : Participations détenues par les administrateurs dans le capital social de la Société**

- Patrice MACAR : 1.222.409 actions (directement ou via l'intermédiaire de PM Equity)
- Marie-Claude MACAR : 23.951 actions

#### **5 – MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Aucune modification statutaire n'a eu lieu en 2023.

Les règles à suivre dans l'hypothèse d'une modification statutaires sont définies à l'article 23 des statuts de la Société.

#### **6 – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE**

Les comptes statutaires de la société sont établis par le département finance et comptabilité du Groupe. La déclaration annuelle d'impôt sur les sociétés est établie par le cabinet d'avocats Arendt.

Les comptes consolidés sont préparés par le cabinet d'audit et d'expertise indépendant Fidens Conseil SAS, société sise 1140 rue André Ampère, F-13851 Aix-en-Provence cedex 3, numéro Siren 803 969 534, sur la base du reporting package préparé par la direction financière du Groupe DNXCorp. Ce reporting package est préparé à partir des reportings réalisés à la fin de chaque exercice social par les filiales du Groupe, reportings intégrés dans un fichier excel et vérifié par la direction financière de groupe.

En parallèle, la direction financière du groupe prépare un P&L groupe à partir des chiffres reportés par les différentes entités de groupe.

Le projet de compte consolidés préparé par le cabinet Fidens Audit est ensuite comparé au P&L groupe pour détecter d'éventuelles différences ou erreurs. La direction financière est ensuite en lien constant

avec le cabinet indépendant et les filiales afin de corriger et finaliser le projet de comptes consolidés envoyé au réviseur indépendant aux fins de révision.

## **8. REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE**

### **8.a : Réviseur d'entreprises agréé**

Réviseur d'entreprises agréé : BDO Audit S.A., ayant son siège 1, rue Jean Piret – L-2013 Luxembourg.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé a été renouvelé par l'Assemblée générale du 15 juin 2023, pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2023.

Le renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé, pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2024, est soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 27 juin 2024.

### **8.b : Rapports du Réviseur d'entreprises, préalablement aux délibérations :**

- Rapport du Réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels ;
- Rapport du Réviseur d'entreprises agréé sur les comptes consolidés ;

## **9. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **9.a : Événements importants :**

#### *Variation de périmètre*

Néant.

#### *Annulation des actions propres et réduction du capital social*

Dagency S.A  
Dreamnex GmbH

### **9.b : Evolution prévisible de l'activité et perspectives d'avenir**

Le Groupe s'est recentré sur l'activité Webcams et va s'attacher au développement de cette activité dans les années futures.

## **10. PROJETS DE RÉOLUTIONS**

Les résolutions qui seront soumises à votre vote, dont vous voudrez bien trouver le texte ci-joint, reflètent les points visés ci-dessus. Nous espérons qu'elles emporteront votre approbation.

Le 26/06/2024  
Pour le Conseil d'Administration



**COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS ET**

**RAPPORT DU RÉVISEUR**

**D'ENTREPRISES AGRÉÉ**

**31 décembre 2023**

**DNXCORP SE**

# DNXCORP SE

## SOMMAIRE

	PAGES
RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	1
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023	5
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2023	7
ÉTAT DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	8
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	9
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	10
NOTE 1 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	10
NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET ANALYSE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	38
NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	39
NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40
NOTE 5 – GOODWILL	41
NOTE 6 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	44
NOTE 7 – STOCKS ET EN-COURS	44
NOTE 8 – CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS	45
NOTE 9 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	46
NOTE 10 – CAPITAL SOCIAL	46
NOTE 11 – TABLEAU DE VARIATION DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	49
NOTE 12 – PROVISIONS	49
NOTE 13 – PASSIFS FINANCIERS	50
NOTE 14 – FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS	51
NOTE 15 – INFORMATIONS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ	51
NOTE 16 – ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES	52
NOTE 17 – CHARGES DE PERSONNEL	52
NOTE 18 – IMPÔTS ET TAXES	52
NOTE 19 – DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	52
NOTE 20 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES	53
NOTE 21 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	53
NOTE 22 – IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	54
NOTE 23 – ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN	55
NOTE 24 – AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN, PASSIFS ET ACTIFS ÉVENTUELS	55
NOTE 25 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	56
NOTE 26 – HONORAIRES DES CONTRÔLEURS	58

## RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Aux Actionnaires de  
DNXCORP SE  
Société européenne  
42, rue de Hollerich  
L-1740 Luxembourg

### Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de DNXCORP SE et de ses filiales (le « Groupe ») comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2023 ainsi que ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations dans les capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés, incluant les informations significatives sur les méthodes comptables ainsi que d'autres informations explicatives.

A notre avis, sous réserve de l'incidence du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Comptables IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

#### Fondement de l'opinion avec réserve

Le Groupe n'ayant pas finalisé son analyse quant à l'identification et la valorisation des autres immobilisations incorporelles acquises lors de ce regroupement d'entreprises tel qu'est requis par l'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Un goodwill dans le cadre de cette transaction avait été enregistré provisoirement pour un montant de 7,1 millions euros correspondant à la totalité de l'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette de la société à la date d'acquisition (« l'écart d'acquisition »).

Cette analyse a été réalisée courant l'exercice clos au 31 décembre 2023. L'écart d'acquisition a été réalloué partiellement aux « Autres immobilisations incorporelles » pour une valeur de 6,2 millions euros à la catégorie « Marques » et pour une valeur de 0,9 million euros à la catégorie « Clientèle », ceci assorti d'un impôt différé correspondant de 1,78 millions euros. Le goodwill résiduel suite à cette allocation est de 1,78 millions euros.

Les immobilisations incorporelles et le goodwill résiduel enregistrés à la suite de cet exercice représentent 38.4% des actifs au 31 décembre 2023. Par ailleurs, la clientèle a été amortie pour un montant de 0,27 million euros et une correction de valeur supplémentaire de 0,06 million euros a été comptabilisée sur l'exercice 2023 dans l'Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2023. Ceci représente 5,0% du résultat consolidé avant impôts.

Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés quant à l'allocation partielle de l'écart d'acquisition aux immobilisations incorporelles précitées ainsi que de leur existence et valorisation. Il en va de même pour l'existence et le montant des impôts différés afférant enregistrés et du goodwill résiduel.

Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si la comptabilisation de l'écart d'acquisition devrait faire l'objet d'ajustements dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023. Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion consolidé mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers consolidés**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes Comptables IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

### **Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appliquées s'il y a lieu.

#### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 26 juin 2024

BDO Audit  
Cabinet de révision agréé  
représenté par

  
Anke Schelling

# DNXCORP SE

## ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits des activités ordinaires (notes 1.14 et 15)</b>	<b>22 026 713</b>	<b>20 148 955</b>
Achats et charges externes (note 16)	-13 009 837	-13 608 568
Charges de personnel (note 17)	-1 425 400	-1 265 650
Impôts et taxes (note 18)	-30 338	-75 535
Dotations aux amortissements et provisions (nettes) (note 19)	-575 309	-173 515
Dépréciation de la relation client	-66 338	-
Autres produits et charges courants (note 20)	-11 404	-150 054
Autres produits et charges non courants (note 20)	-24 572	-296 088
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>6 883 515</b>	<b>4 579 545</b>
Produits financiers (note 21)	143 580	168 588
Charges financières (note 21)	-277 249	-176 882
<b>RESULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>6 749 846</b>	<b>4 571 251</b>
Impôt sur le résultat (note 22)	-1 427 637	-536 227
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>	<b>5 322 209</b>	<b>4 035 024</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>5 322 209</b>	<b>4 035 024</b>
Intérêts minoritaires	-	-
<b>RESULTAT NET Part du Groupe</b>	<b>5 322 209</b>	<b>4 035 024</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>5 322 209</b>	<b>4 035 024</b>
<b>RESULTAT GLOBAL TOTAL PART DU GROUPE</b>	<b>5 322 209</b>	<b>4 035 024</b>
Résultat net global par action (en euros)	2,66	2,01
Résultat net par action des activités poursuivies (en euros)	2,66	2,01
Résultat net dilué par action (en euros)	2,66	2,01
Résultat net dilué par action des activités poursuivies (en euros)	2,66	2,01

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# DNXCORP SE

## ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

### - AUTRES ÉLÉMENTS DU RESULTAT GLOBAL -

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Résultat net</b>	<b>5 322 209</b>	<b>4 035 024</b>
Autres éléments du résultat global	-	-
Impact impôt	-	-
<b>Total autres éléments du résultat global (après impôt)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat global</b>	<b>5 322 209</b>	<b>4 035 024</b>
- Résultat Global part du Groupe	5 322 209	4 035 024
- Participations ne donnant pas le contrôle	-	-

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## DNXCORP SE

### ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2023

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
<b>Actifs non courants</b>	<b>13 756 930</b>	<b>13 230 966</b>
Goodwill (note 5)	6 236 820	11 683 538
Autres immobilisations incorporelles (note 3)	6 845 823	49 341
Immobilisations corporelles (note 4)	415 618	549 581
Autres actifs financiers non courants (note 6)	93 154	91 763
Actifs d'impôts différés	165 515	856 743
<b>Actifs courants</b>	<b>9 391 039</b>	<b>11 697 926</b>
Stocks et en-cours (note 7)	29 095	55 609
Clients (note 8)	1 953 214	2 180 543
Autres actifs courants (note 8)	1 537 765	3 724 960
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	5 764 592	5 639 651
Charges constatées d'avance	106 373	97 163
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>23 147 969</b>	<b>24 928 892</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES (tableau page 7)</b>	<b>12 109 735</b>	<b>14 662 371</b>
Capital social (note 10)	328 409	328 409
Réserves consolidés (tableau variation capitaux propres)	6 453 519	10 293 340
Résultat net part du groupe	5 322 209	4 035 024
Participations ne donnant pas le contrôle (note 11)	5 598	5 598
<b>Passifs non courants</b>	<b>1 728 229</b>	<b>1 715 852</b>
Passifs d'impôts différés (note 5 et 22)	1 698 029	-
Provisions (note 12)	-	12 635
Passifs financiers non courants (note 13)	30 200	1 703 217
<b>Passifs courants</b>	<b>9 310 005</b>	<b>8 550 669</b>
Passifs financiers courants (note 13)	1 675 562	943 630
Provisions part courante (note 12)	16 000	15 077
Fournisseurs et autres passifs courants (note 14)	4 436 734	4 616 305
Dettes fiscales et sociales (note 14)	1 843 025	2 156 021
Dettes d'impôt sur les sociétés (note 14)	536 528	165 254
Produits constatés d'avance (note 14)	802 156	654 382
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>23 147 969</b>	<b>24 928 892</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## DNXCORP SE

### ÉTAT DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En milliers d'Euros)

	Capital Social	Réserves Consolidés (*)	Résultat de la période	Capitaux propres Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>328</b>	<b>6 774</b>	<b>4 581</b>	<b>11 683</b>	<b>6</b>	<b>11 689</b>
Résultat consolidé de la période	-	-	4 035	4 035	-	4 035
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-
Résultat global de la période			4 035	4 035		4 035
Affectation du résultat de l'exercice	-	4 581	-4 581	-	-	-
Distributions effectuées	-	-931	-	-931	-	-931
Autres mouvements	-	-131	-	-131	-	-131
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>328</b>	<b>10 293</b>	<b>4 035</b>	<b>14 656</b>	<b>6</b>	<b>14 662</b>
Résultat consolidé de la période	-	-	5 322	5 322	-	5 322
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-
Résultat global de la période			5 322	5 322	-	5 322
Affectation du résultat de l'exercice	-	4 035	-4 035	-	-	-
Distributions effectuées	-	-4 948	-	-4 948	-	-4 948
Acomptes dividendes	-	-2 969	-	-2 969	-	-2 969
Autres mouvements	-	43	-	43	-	43
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>328</b>	<b>6 454</b>	<b>5 322</b>	<b>12 104</b>	<b>6</b>	<b>12 110</b>

Les réserves sont constituées des résultats des périodes antérieures non distribués.

Les autres mouvements sont principalement liés à des soldes résiduels chez Dreamtekk Limited en provenance de SYSINVEST Limited et SYSWEB Limited après l'opération de fusion avec E-Tainment Ltd pour 35 540 €.

# DNXCORP SE

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En milliers d'Euros)

31/12/2023    31/12/2022

<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>6 908</b>	<b>4 876</b>
Amortissements et provisions (nettes)	575	174
Dépréciation de la clientèle	66	-
<b>RESULTAT BRUT OPERATIONNEL</b>	<b>7 549</b>	<b>5 050</b>
<i>Variation du BFR</i>		
Variation des stocks	27	9
Variation des créances	405	62
Variation des dettes	-343	549
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>88</b>	<b>620</b>
<b>FLUX NETS GENERES PAR DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>	<b>7 637</b>	<b>5 670</b>
Frais financiers (nets)	-134	-8
Impôt sur le résultat payé	-387	-80
Opérations non courantes	-25	-296
<b>FLUX NETS GENERES PAR L'ACTIVITE</b>	<b>7 091</b>	<b>5 286</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (Note 3)	-	-90
Acquisitions d'immobilisations corporelles (Note 4)	-107	-199
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (Note 3&4)	-	-
Cessions/acquisitions d'autres actifs courants (Note 6)	-	-1 494
Remboursement des prêts envers des entreprises liées	2 000	
Incidence des variations nettes de périmètre	-	-4 800
<b>FLUX NETS GENERES PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 893</b>	<b>-6 583</b>
Distribution de dividendes	-7 917	-931
Remboursement d'emprunts	- 942	-127
<b>FLUX NETS GENERES PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>-8 859</b>	<b>-1 058</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE &amp; EQUIVALENT DE TRESORERIE</b>	<b>125</b>	<b>-2 355</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à l'ouverture (Note 9)	5 640	7 995
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture (Note 9)	5 765	5 640
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE &amp; EQUIVALENT DE TRESORERIE</b>	<b>125</b>	<b>-2 355</b>
<i>Disponibilités</i>	5 765	5 640
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	-	-
<i>Découvert</i>	-	-
<b>TRESORERIE &amp; EQUIVALENT DE TRESORERIE</b>	<b>5 765</b>	<b>5 640</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# DNXCORP SE

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### GÉNÉRALITÉS ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

#### GÉNÉRALITÉS

DNXCORP SE, ci-après dénommée « la société » a été constituée le 23 juillet 1999 pour une durée illimitée et a transféré son siège social au Luxembourg en date du 12 décembre 2013. Elle est cotée sur le marché Euronext Growth Paris sous la référence ISIN : FR0010436584.

Le Groupe DNXCORP SE, spécialisé dans le développement et la valorisation d'audience sur internet regroupe des compétences internes fortes dans les domaines du web :

- Génération de trafic : une plateforme d'achat d'espace et un programme d'affiliation internationaux,
- Développement de sites et services : fonctionnalités innovantes et ergonomie optimisée ;
- Technologies de pointe : solutions de streaming vidéo différé ou en direct, gestion de mégabases de données utilisateurs ;
- Analyses et actions CRM : optimisation des interfaces dynamiques et actions de relances pour maximiser la conversion et la fidélisation.

Le siège social de la société est établi au 42 rue de Hollerich L-1740 Luxembourg.

Son exercice débute le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre.

La société établit des comptes consolidés qui font l'objet d'une publication selon les modalités prévues par la Loi. Le groupe DNXCORP SE représente à la fois le plus grand et le plus petit ensemble établissant des comptes consolidés dont la société fait partie.

### FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

#### Variation de périmètre

- Les filiales Dreamnex GmbH et Dagency SA ont été liquidées en mars 2023 et en juillet 2023 respectivement ; et
- La procédure en vue de fusionner les filiales, SYSINVEST Limited et SYSWEB Limited (sociétés absorbées) avec E-tainment Ltd (société absorbante) a été achevée avec une date d'effet au 29 décembre 2023.

#### Remboursement du prêt octroyé à PM Equity

- PM EQUITY S.A.R.L. (la société mère) a remboursé l'intégralité du prêt accordé par sa fille DNXCORP SE d'un montant maximal de 2 500 000€ et rémunéré par un taux d'intérêt annuel de 0.5%.

### EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement ne semble devoir être mentionné à ce titre.

# DNXCORP SE

## NOTE 1 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### NOTE 1.1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de DNXCORP SE au 31 Décembre 2023 ont été établis conformément au Normes internationales d'information financière (les « normes comptables IFRS ») tel qu'adoptées dans l'Union Européenne, de ce fait, les états financiers du Groupe sont conforme à l'article du Règlement sur les normes comptables internationales de l'UE.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (IFRIC et SIC). Les Etats financiers consolidés sont présentés en euros et sont arrondis à l'EUR la plus proche sauf si c'est indiqué autrement dans les notes.

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

Des produits constatés d'avance de l'exercice 2022 ont été reclassés comme « Produits constatés d'avance » dans l'état consolidé de la situation financière contrairement à l'exercice précédent où ils étaient comptabilisés en charges de personnel. Cette correction n'a pas d'impact sur le résultat ni les réserves consolidées d'ouverture.

	Avant ajustement 31 décembre 2022 EUR	Reclassification EUR	Après ajustement 31 décembre 2022 EUR
Fournisseurs et autres passifs courants	5 270 687	(654 382)	4 616 305
Produits constatés d'avance	-	654 382	654 382

### Continuité de l'exploitation

Au moment d'approuver les états financiers consolidés, la Direction s'attend raisonnablement à ce que le Groupe dispose des ressources adéquates pour poursuivre son exploitation dans un avenir prévisible. La Direction continue donc d'adopter la base de la continuité de l'exploitation pour établir les états financiers annuels.

Le groupe a analysé les normes comptables IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC publiés et approuvés par l'Union Européenne au 31 Décembre 2023 et applicables au plus tard pour les exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2023, ainsi que ceux publiés mais non encore approuvés par l'Union Européenne au 31 Décembre 2023.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

<https://doc.cncc.fr/docs/efrag-eu-endorsement-status-repo/attachments/efrag-endorsement-status-report-31-may-2024>

Les règles et méthodes comptables appliquées aux comptes consolidés au 31 décembre 2023 sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 et figurant dans le rapport financier annuel disponible sur le site [www.dnxcorp.com](http://www.dnxcorp.com).

Les comptes consolidés ont été autorisés pour publication en date du 26 juin 2024 par le conseil d'administration. La version finale sera celle approuvée par les actionnaires.

### NOTE 1.1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES - suite

#### Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir du 1er janvier 2023

- Amendements à IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables » : et l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2

L'amendement de la norme indique qu'une entité doit désormais fournir des informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que sur les principales méthodes comptables. Cet amendement ne devrait faire évoluer que de façon marginale les informations fournies par le Groupe dans ses annexes aux comptes consolidés. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1er janvier 2023, L'IASB a également formulé des directives et des exemples visant à expliquer et à illustrer l'application du processus en quatre étapes sur l'importance relative décrite dans l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2. Ceci ne devrait pas avoir d'impact sur le Groupe ;

- Amendements à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable » :

L'amendement de la norme a revu la définition des estimations comptables sans en modifier le concept. Cet amendement ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes consolidés du Groupe et ne faire évoluer que de façon marginale les informations fournies par le Groupe dans ses annexes aux comptes consolidés. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1er janvier 2023 ;

- Amendements à IAS 12 « Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction » :

L'amendement introduit une nouvelle exception à l'exemption de comptabilisation initiale d'impôts différés. À la suite de cet amendement, une entité n'applique pas l'exemption de comptabilisation initiale pour les transactions qui donnent lieu à des différences temporaires déductibles. Selon la législation fiscale applicable, des différences temporaires imposables et déductibles égales peuvent survenir lors de la comptabilisation initiale d'un actif et d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable. Par exemple, cela peut survenir lors de la comptabilisation de la dette liée à un contrat de location et du droit d'utilisation correspondant en application d'IFRS 16 à la date de début d'un contrat de location. Les principes comptables du Groupe sont déjà alignés aux propositions de l'amendement. Les dispositions de cet amendement sont applicables à compter du 1er janvier 2023 ;

- Amendements à IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 » ;

L'IASB modifie le champ d'application d'IAS 12 afin de préciser que la norme s'applique aux impôts sur le résultat qui découlent d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée dans le but de mettre en œuvre le modèle de règles du Pilier Deux publié par l'OCDE, y compris d'une loi instaurant un impôt complémentaire minimum national qui est admissible selon ces règles.

Les modifications instaurent une exception temporaire aux dispositions d'IAS 12 en matière de comptabilisation des impôts différés, de sorte qu'une entité ne devrait pas comptabiliser les actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux ni fournir d'informations à leur sujet.

# DNXCORP SE

## NOTE 1 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES - suite

### NOTE 1.1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES - suite

#### Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir du 1er janvier 2023 – suite

- Amendements à IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 » - suite :

La direction a déterminé que le Groupe n'est dans le scope du modèle de règles du Pilier Deux publié par l'OCDE et l'exception temporaire aux dispositions d'IAS 12 en matière de comptabilisation des impôts différés n'est pas applicable pour le groupe.

- IFRS 17 « Contrats d'assurance – Principe de comptabilisation, évaluation, présentation » :

Le Groupe n'est pas soumis aux dispositions de la nouvelle norme IFRS 17 traitant des modalités de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance. L'amendement IFRS 9 propose des dispositions afin de pouvoir fournir une information comparative aux sociétés appliquant pour la première fois la norme IFRS 17. La date d'entrée en vigueur de cette norme et de l'amendement d'IFRS est le 1er janvier 2023 ;

Les évolutions apportées aux normes ci-dessus sont sans impact ou avec un impact marginal sur les comptes consolidés du Groupe car elles sont, soit inapplicables au Groupe, soit précisant des traitements comptables déjà appliqués par le Groupe.

#### Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur au sein de l'Union européenne (« UE ») ou pas encore approuvées par l'UE

- Modifications d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants : Les modifications d'IAS 1 publiées en janvier 2020 touchent uniquement la présentation des passifs en tant que passifs courants ou non courants dans l'état de la situation financière, et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, passif, produit ou d'une charge, ou les informations fournies à leur sujet.

Les modifications clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière, précisent que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif, expliquent que les droits existent si les clauses restrictives sont respectées à la fin de la période de présentation de l'information financière et introduisent une définition de « règlement » pour préciser que par « règlement », on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

Les modifications doivent être appliquées de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'application anticipée est permise. La direction du Groupe ne s'attend pas à ce que l'application de ces modifications ait une incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe au cours des périodes futures.

# DNXCORP SE

## NOTE 1 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES - suite

### NOTE 1.1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES - suite

#### Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur au sein de l'Union européenne (« UE ») ou pas encore approuvées par l'UE – suite

- Amendements à IAS 1 : Présentation des états financiers – Passifs non courants assortis de clauses restrictives :

Les amendements à la norme précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement de la dette en courant ou non courant à la date de clôture. En revanche, les amendements stipulent qu'une entreprise doit fournir des informations sur ces clauses dans les notes aux états financiers. Ces amendements précisent également que seuls les covenants auxquels une entité est tenue de se conformer au plus tard à la date de clôture ont une incidence sur le classement d'une dette en courant / non courant.

Cet amendement ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes consolidés du Groupe et ne faire évoluer que de façon marginale les informations fournies par le Groupe dans ses annexes aux comptes consolidés. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- Amendements à IFRS 16 : Passif locatif découlant d'une cession-bail :  
Ces amendements apportent des clarifications sur l'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail lorsque la cession initiale du bien répond aux critères d'IFRS 15 pour être comptabilisée comme une vente. Ces amendements précisent en particulier comment évaluer ultérieurement la dette de location résultant de transactions de cession-bail, constituée de paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux. Cet amendement ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes consolidés du Groupe et ne faire évoluer que de façon marginale les informations fournies par le Groupe dans ses annexes aux comptes consolidés. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Modifications d'IAS 7, Tableau des flux de trésorerie et d'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir – Accords de financement de fournisseurs

La norme IAS 7 est modifiée par l'ajout d'un objectif en matière d'informations à fournir selon lequel une entité doit fournir des informations sur ses accords de financement de fournisseurs qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'incidence de ces accords sur ses passifs et ses flux de trésorerie. De plus, la norme IFRS 7 a été modifiée pour ajouter les accords de financement de fournisseurs à titre d'exemple de situations où il est obligatoire de présenter des informations sur l'exposition d'une entité à la concentration du risque de liquidité.

L'expression « accord de financement de fournisseurs » n'est pas définie. Les modifications décrivent plutôt les caractéristiques d'un accord au sujet duquel l'entité serait tenue de fournir les informations.

# DNXCORP SE

## NOTE 1 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES - suite

### NOTE 1.1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES - suite

#### Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur au sein de l'Union européenne (« UE ») ou pas encore approuvées par l'UE – suite

- Modifications d'IAS 7, Tableau des flux de trésorerie et d'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir – Accords de financement de fournisseurs - suite

Pour satisfaire à l'objectif d'information susmentionné, une entité devra présenter sous une forme regroupée les informations suivantes concernant ses accords de financement de fournisseurs :

- les modalités des accords;
- les valeurs comptables des passifs qui font partie des accords ainsi que les postes présentés dans l'état de la situation financière de l'entité qui sont associés à ces passifs;
- les valeurs comptables des passifs pour lesquels les fournisseurs ont déjà reçu un paiement des bailleurs de fonds ainsi que les postes qui sont associés à ces passifs;
- la plage des dates d'exigibilité des paiements pour les passifs financiers qui font partie d'un accord de financement de fournisseurs et pour les dettes fournisseurs comparables qui ne font pas partie d'un tel accord;
- les informations sur le risque de liquidité.

Les modifications, qui prévoient des dispositions transitoires spécifiques pour le premier exercice auquel l'entité applique les modifications, s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024. Une application anticipée est permise.

- Modifications IFRS 10/IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise :

Les modifications d'IFRS 10 et d'IAS 28 traitent des situations relatives à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. Plus précisément, elles stipulent que les profits et les pertes découlant de la perte de contrôle d'une filiale qui ne comporte pas d'entreprise, par suite d'une transaction conclue avec une entreprise associée ou une coentreprise qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, ne sont comptabilisés dans le résultat net de la société mère qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée ou coentreprise. De même, les profits et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur des participations conservées dans une ancienne filiale (qui est devenue une entreprise associée ou une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence) ne sont comptabilisés dans le résultat net de l'ancienne société mère qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans la nouvelle entreprise associée ou coentreprise.

L'IASB n'a pas encore fixé la date d'entrée en vigueur des modifications ; l'application anticipée est toutefois permise. La direction de la Société s'attend à ce que l'application de ces modifications ait une incidence sur les états financiers consolidés du Groupe au cours des périodes futures si de telles transactions sont réalisées.

Aucune normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur sont susceptibles d'être appliquées par le Groupe au 1er janvier 2023. La Direction ne s'attend pas à ce que l'adoption des normes indiquées ci-dessus ait une incidence significative sur les états financiers du Groupe pour les exercices futurs.

### NOTE 1.2 – ESTIMATIONS ET INCERTITUDES

L'établissement d'états financiers selon les normes comptables IFRS conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment les immobilisations incorporelles, les goodwill, les autres actifs non courants et les impôts différés.

Les hypothèses, qui sous-tendent ces estimations, ayant un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Certains principes font appel au jugement de la Direction du Groupe dans le choix des hypothèses adoptées pour le calcul d'estimations financières, lesquelles comportent, en raison de leur nature, une certaine part d'incertitude. Ces estimations s'appuient sur des données historiques comparables et sur différentes hypothèses qui, au regard des circonstances, sont considérées comme les plus raisonnables et les plus probables.

#### **Immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie**

Le Groupe a recours à des estimations et doit utiliser certaines hypothèses visant à (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leur durée d'amortissement et (ii) constater le cas échéant, une dépréciation sur la valeur au bilan de toute immobilisation.

Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont appliquées par toutes les entités du Groupe.

Dans le but de s'assurer de la correcte valorisation au bilan de ses actifs, le Groupe revoit de manière régulière certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant, à réaliser un test de dépréciation.

Le calcul de la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs peut obliger le Groupe à recourir à l'utilisation d'estimations, à déterminer le montant des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'un groupe d'actifs, ainsi que le taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actualisée de ces flux.

Tout changement négatif affectant les performances opérationnelles ou le montant des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif pris individuellement ou de groupe d'actifs affecterait la valeur recouvrable de ces actifs pris individuellement ou de ces groupes d'actifs et, par conséquent, pourrait conduire à enregistrer une perte de valeur sur les montants au bilan des actifs concernés.

#### **Tests de dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée**

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et les projets de développement en cours font l'objet de tests de dépréciation chaque année à la clôture, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue. Ces tests de dépréciation requièrent l'utilisation d'hypothèses qui sont définies par la Direction du Groupe.

# DNXCORP SE

## NOTE 1 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES - suite

### NOTE 1.2 – ESTIMATIONS ET INCERTITUDES – suite

#### Tests de dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée - suite

La Direction du Groupe estime que la réalisation de tests annuels est sujette à estimation et jugement car la détermination des valeurs recouvrables suppose l'utilisation d'hypothèses en ce qui concerne :

- la détermination des taux d'actualisation nécessaires à l'actualisation des flux de trésorerie générés par les actifs ou par les unités génératrices de trésorerie ;
- la détermination des flux de trésorerie opérationnels futurs, de même que leur valeur terminale ; et
- l'estimation de la marge opérationnelle liée à ces actifs pour les périodes futures concernées.

Les hypothèses utilisées par le Groupe pour le calcul de la valeur recouvrable de ses actifs s'appuient sur l'expérience passée ainsi que sur des données externes. Pour les taux de croissance futurs des revenus générés par un actif spécifique, les taux de marge opérationnelle et les flux de trésorerie opérationnels générés par un actif spécifique, le Groupe a utilisé les budgets de chaque entité servant de base à l'estimation des flux de trésorerie pour les cinq prochaines années. Pour les périodes suivantes, les hypothèses de la cinquième année sont reconduites.

#### Impôts différés

La valeur recouvrable des actifs d'impôts différés est revue chaque année. Cette valeur est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage lié à tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

La Direction du Groupe doit par conséquent identifier les impôts différés actifs et passifs et déterminer le montant des impôts différés actifs comptabilisés. Lorsqu'une filiale a enregistré récemment des pertes fiscales, l'existence d'un bénéfice imposable dans le futur est supposée improbable, à moins que la reconnaissance d'un impôt différé actif soit justifiée par :

- des pertes liées à la survenance de circonstances exceptionnelles qui ne se renouvelleront pas dans un avenir proche ; et / ou
- la perspective de gains futurs.

Les actifs et passifs d'impôts d'une même entité imposable sont compensés lorsqu'ils présentent des échéances similaires.

#### Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants comprennent notamment les titres de participation non consolidés en l'absence d'influence notable exercée par le groupe. Les titres de participation non consolidés sont évalués à la juste valeur. La juste valeur correspond à la valeur d'utilité des titres, déterminée en fonction de critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

En dehors des titres de participations non consolidés évalués à la juste valeur, lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur d'un actif financier non courant, une dépréciation est constatée pour le montant correspondant à la différence entre la valeur comptabilisée et la valeur d'utilité.

### NOTE 1.3 – EXPOSITION DU GROUPE AUX RISQUES DE MARCHÉS ET DE LIQUIDITÉ

#### Risque de crédit

Selon la norme comptable IFRS 7, le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations.

Les services proposés par le Groupe sont destinés au grand public (personnes majeures), et la quasi-totalité de son chiffre d'affaires est réalisé avec un portefeuille de clients particuliers individuels. La base clients est large et diversifiée, elle comporte des individus d'âge, de caractéristiques et de lieux géographiques très variés. Le risque de dépendance vis-à-vis d'un client ou d'un type de client spécifique est donc très faible.

La majorité des ventes étant réalisée par carte bancaire, le Groupe est exposé au risque d'impayés de ses clients. Les consommateurs peuvent assez facilement faire annuler leur transaction par carte bancaire en évoquant auprès de leur banque une utilisation frauduleuse de leur carte. Dans le cas de la vente de contenus numériques, le Groupe est plus exposé à ce risque que les marchands de produits physiques, car la transmission d'une adresse postale réelle et complète n'est pas nécessaire. Le taux d'impayés sur cette activité est ainsi plus élevé, mais en constante baisse, suite aux efforts du Groupe pour le réduire. Le Groupe est exposé à un risque d'augmentation du taux d'impayés, ce qui aurait un effet défavorable sur ses résultats et sa capacité à réaliser ses objectifs. Le taux d'impayés sur l'activité globale est de 0,17% au 31 décembre 2023 (0,23% au 31 décembre 2022).

Afin de réduire ce risque d'impayés, le Groupe fait appel à des prestataires extérieurs spécialisés dans le paiement électronique. Chaque transaction est analysée par le prestataire, afin d'écarter les transactions susceptibles d'être annulées par le porteur de la carte. Le Groupe a également renforcé ses équipes en créant une équipe spécialisée dans le paiement sécurisé et l'anti-fraude. Il a parallèlement mis en place une cellule recouvrement, qui permet de recouvrer une partie des impayés injustifiés.

Le Groupe ne détient aucune garantie ni aucun autre rehaussement de crédit pour couvrir le risque de crédit associé à ses actifs financiers.

Pour toute créance client pouvant présenter un risque de non-recouvrement total ou partiel, une dépréciation est comptabilisée de manière à ramener la valeur nette de la créance à la valeur que le Groupe escompte recouvrer. La Direction estime que le risque de défaut est faible au 31 décembre 2023.

#### Risque de marché

Le Groupe se trouve exposé au risque de change essentiellement sur la partie du chiffre d'affaires réalisée par le biais de prestataires de paiement sécurisé implantés hors zone euro. Les sommes encaissées par ces prestataires sont reversées au Groupe en dollars américains, en livres sterling ou en francs suisses. Le Groupe peut se retrouver exposé à une perte financière dans l'hypothèse où la parité entre l'euro et ces devises viendrait à changer fortement entre le moment où les transactions sont enregistrées et le moment où les sommes sont reversées, ce délai variant d'un prestataire à l'autre.

# DNXCORP SE

## NOTE 1 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES - suite

### NOTE 1.3 – EXPOSITION DU GROUPE AUX RISQUES DE MARCHÉS ET DE LIQUIDITÉ - suite

Le Groupe réalise également une partie de ses achats de produits et de contenus en dollars américains. Les variations éventuelles du dollar ne peuvent être directement répercutées sur le prix des produits et de l'abonnement global. Une variation pourrait induire une hausse des dépenses et réduire le résultat du Groupe mais, néanmoins, cette variation n'aura pas d'impact significatif à l'échelle du Groupe.

De même le risque de change sur la partie du chiffre d'affaires encaissé en livres sterling et francs suisses n'est pas significatif à l'échelle du groupe.

Il n'y a eu aucune modification de l'exposition du Groupe au risque de marché ou de la façon dont il gère et évalue ce risque.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs financiers monétaires libellés en monnaies étrangères du Groupe à la date de clôture.

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	EUR	EUR	EUR	EUR
EUR	7 098 051	9 394 706	6 142 496	7 263 152
USD	136 671	245 587	-	-
HUF	6 346	45 658	-	-
CHF	638 923	455 218	-	-
GBP	95 554	227 773	-	-
AUD	1 941	1 288	-	-
CAD	18 601	10 010	-	-
Autres monnaies	41 088	22 566	-	-
Total	8 037 175	10 402 806	6 142 496	7 263 152

#### Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères

Le Groupe est faiblement exposé aux variations du cours des devises. Une variation de plus ou moins 5% du cours des devises que le groupe utilise n'aurait pas d'incidence matérielle sur le résultat net.

#### Risque de liquidité et de taux d'intérêt

Le Groupe n'utilise pas de ligne de crédit, n'a pas contracté d'emprunt bancaire et dispose d'une trésorerie structurellement largement positive. Le groupe est exposé au risque de liquidité sur la partie liée au fonds de roulement et dettes sur contrats de locations. Toutefois la Direction considère que le Groupe est peu exposé. Il est donc peu exposé au risque de liquidité et n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt. Les échéances des passifs financiers sont présentées en note 13.

#### Risque actions

Le Groupe n'est pas exposé à ce risque au 31 décembre 2023 (2022 : néant).

### NOTE 1.3 – EXPOSITION DU GROUPE AUX RISQUES DE MARCHÉS ET DE LIQUIDITÉ - suite

#### Risques liés à l'environnement concurrentiel

Les marchés sur lesquels intervient le Groupe sont fortement concurrentiels. De plus, le secteur de l'Internet reste très mouvant, avec une constante évolution des technologies, des modes de consommation et des acteurs clés.

Le Groupe se trouve donc exposé au risque qu'un autre acteur du secteur adopte un positionnement concurrentiel plus performant que celui du Groupe et ne gagne ainsi des parts de marché au détriment de ce dernier. Certains concurrents disposent également d'avantages concurrentiels importants. Le Groupe pourrait donc se retrouver en situation de ne plus pouvoir réagir de manière efficace et adéquate à l'évolution de la concurrence et des marchés auxquels il se destine.

Cependant, riche de son expérience et de ses compétences, dans les domaines spécifiques du commerce électronique comme d'un point de vue de l'expertise technologique, le Groupe a su démontrer ses capacités à réagir rapidement aux évolutions des marchés sur lesquels il se positionne afin d'asseoir son positionnement concurrentiel. Il a ainsi su adapter ses offres, améliorer la qualité de ses services, en proposant notamment des technologies innovantes et lancer rapidement de nouvelles activités. Afin de poursuivre dans cette voie, le Groupe a en outre renforcé ses équipes afin, d'une part, d'assurer une veille permanente de l'évolution des marchés de l'internet, tant d'un point de vue de la concurrence, que des comportements des clients et des évolutions technologiques et marketing, et, d'autre part, d'analyser l'impact de l'évolution de ses offres.

#### Dépendance vis-à-vis d'un fournisseur

Le Groupe est dépendant, comme toute autre entreprise de commerce électronique, de certains fournisseurs clés dans le domaine de l'acquisition de trafic. Dans l'hypothèse où ces fournisseurs décideraient de rompre leurs liens commerciaux avec le groupe, ou simplement d'accroître les conditions de partenariat, le Groupe pourrait être pénalisé en termes de chiffre d'affaires. Ce risque est toutefois partiellement couvert par la diversification des sources d'acquisition de trafic et des partenaires et par le respect scrupuleux du cahier des charges imposé par certains fournisseurs.

#### Gestion du risque lié au capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure d'assurer la continuité de leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les actionnaires au moyen de l'optimisation du ratio passif/capitaux propres. La stratégie globale du Groupe est demeurée la même qu'en 2022.

La structure du capital du Groupe se compose d'une dette nette (les emprunts et déduction faite de la trésorerie et des soldes bancaires) et de capitaux propres du Groupe (qui incluent le capital émis, les réserves, les résultats non distribués et les participations ne donnant pas le contrôle). Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas d'emprunts bancaires.

Le Groupe a une trésorerie nette des dettes financières et des dettes de location largement excédentaires. En ce sens, le groupe est faiblement exposé au risque lié au capital.

# DNXCORP SE

## NOTE 1 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES - suite

### NOTE 1.3 – EXPOSITION DU GROUPE AUX RISQUES DE MARCHÉS ET DE LIQUIDITÉ - suite

#### Gestion du risque lié au capital - suite

Ratio de structure financière :

Le tableau suivant présente le ratio de structure financière à la fin de l'exercice.

En Euros	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dettes	1.704.158	2.616.875
Capitaux propres	12.109.735	14.662.371
Ratio d'endettement net	<b>14.1%</b>	<b>17.8%</b>

La dette se définit comme les emprunts à court terme et à long terme majoritairement relatifs aux obligations locatives (à l'exception des contrats de garantie financière) présentés dans la note 13.

Les capitaux propres comprennent la totalité du capital et des réserves du Groupe gérés comme du capital.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

### NOTE 1.4 – PÉRIMÈTRES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de DNXCORP SE et des filiales, dans lesquelles cette dernière exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

#### Entités contrôlées

Le contrôle exclusif est présumé exister lors de la détention par le groupe de plus de la moitié des droits de vote. Toutefois, il est possible de considérer que le contrôle exclusif est acquis avec un pourcentage de détention inférieur à 50 %, lorsque le groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise, de manière à tirer avantages de ses activités.

La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Société doit réévaluer si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Les comptes des entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Cette méthode est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

### NOTE 1.4 – PÉRIMÈTRES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION – suite

#### Entrée et sortie du périmètre de consolidation

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au groupe, alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle. Plus précisément, les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat net à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci. Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables qu'elles utilisent concordent avec celles du Groupe.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales sont identifiées séparément des capitaux propres du Groupe dans les présents états financiers. Les participations ne donnant pas le contrôle qui sont des titres représentant des droits de propriété actuels qui donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation peuvent être évaluées initialement à la juste valeur ou à la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue à l'acquisition par acquisition. Les autres participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées initialement à la juste valeur. Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle correspond à la valeur de ces participations lors de la comptabilisation initiale, majorée de la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les variations ultérieures des capitaux propres. Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Le total du résultat global des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Les variations des participations du groupe dans des filiales qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. La valeur comptable des participations du Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements des participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de la Société.

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, le profit ou la perte à la sortie de la filiale comptabilisé en résultat net est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) moins les passifs de la filiale et toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si le Groupe avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale (c.-à-d. reclassé en résultat net ou transféré à une autre catégorie de capitaux propres, tel que l'exigent ou l'autorisent les normes IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte de contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IFRS 9, Instruments financiers, le cas échéant, ou comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales sont identifiées séparément des capitaux propres du Groupe dans les présents états financiers.

# DNXCORP SE

## NOTE 1 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES - suite

### NOTE 1.5 – DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés annuels sont établis à partir des comptes clos au 31 décembre 2023.

### NOTE 1.6 – ÉLIMINATIONS DE CONSOLIDATION

Les résultats d'opérations intragroupe, tels que profits sur stocks, résultats de cession, dépréciation de titres consolidés et dépréciations de prêts à des sociétés consolidées, sont éliminés. Ces opérations sont également soumises à l'impôt sur les résultats.

Les dividendes et acomptes sur dividendes reçus par le groupe en provenance de sociétés consolidées sont annulés pour la détermination du résultat consolidé. Les dividendes sont en contrepartie portés dans les réserves consolidées.

Pour les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale, les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques, sont éliminés en totalité.

### NOTE 1.7 – STRUCTURE DU BILAN CONSOLIDÉ

Conformément à la norme IAS 1, le groupe présente ses actifs et passifs dans le bilan selon le caractère courant ou non courant. Le caractère courant est rempli :

- si le Groupe s'attend à réaliser son actif ou à régler son passif dans les douze mois ou dans le cadre du cycle normal de son exploitation ;
- si les actifs et passifs concernés sont détenus aux fins d'être négociés.

### NOTE 1.8 – REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

#### Goodwill

Les goodwill inscrits au bilan et issus d'opérations antérieures au 1<sup>er</sup> juillet 2009 ont été comptabilisés conformément à IFRS 3. Conformément à la norme comptable IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût du regroupement est égal au total des justes valeurs à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, plus tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

La norme comptable IFRS 3 révisée est applicable pour les regroupements d'entreprises postérieurs au 1<sup>er</sup> juillet 2009. Les regroupements d'entreprises (IFRS 3 révisée) sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Ceci conduit à reconnaître en juste valeur les actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles non reconnues précédemment) et les passifs identifiables (y compris les passifs éventuels, à l'exception des restructurations futures) de l'activité acquise.

Le goodwill dégagé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt acquise par le groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

### NOTE 1.8 – REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES - suite

#### Goodwill - suite

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception :

- des actifs ou des passifs d'impôt différé et des actifs ou des passifs liés aux avantages des membres du personnel, qui sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 12, Impôts sur le résultat, et à IAS 19, Avantages du personnel, respectivement;
- des passifs ou des instruments de capitaux propres liés à des accords de paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise ou à des accords de paiement fondé sur des actions du Groupe conclus pour remplacer des accords de paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise, qui sont évalués conformément à IFRS 2 à la date d'acquisition (voir plus bas);
- des actifs (ou des groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente selon IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, qui sont évalués conformément à cette norme.

Le goodwill correspond à l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et de la juste valeur de la participation détenue précédemment par l'acquéreur dans l'entité acquise (s'il y a lieu) sur le montant net à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris identifiables. Si, après réévaluation, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu), l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat net à titre de profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Lorsque la contrepartie transférée par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées rétrospectivement, avec ajustement correspondant du goodwill. Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la « période d'évaluation » (maximum d'un an à partir de la date d'acquisition).

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres ne doit pas être réévaluée aux dates de clôture subséquentes, et son règlement ultérieur doit être comptabilisé dans les capitaux propres. L'autre contrepartie éventuelle est réévaluée à la juste valeur aux dates de clôture subséquentes et les variations des justes valeurs sont comptabilisées en résultat net.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le Groupe doit réévaluer les participations (y compris les entreprises communes) qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date de son acquisition et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net. Les montants découlant des participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net si un tel traitement est approprié en cas de sortie de la participation.

### NOTE 1.8 – REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES - suite

#### Goodwill - suite

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés durant la période d'évaluation (voir plus haut), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés pour tenir compte d'informations nouvelles obtenues à propos des faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Les goodwill (y compris les marques) ne sont pas amortis. Conformément à la norme comptable IAS 36, ils sont revus annuellement, afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur n'est à constater.

#### Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Le Goodwill est alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies comme les plus petits groupes d'actifs générant des entrées de cash-flows indépendants de ceux générés par d'autres groupes d'actifs. Conformément à son organisation opérationnelle et à sa segmentation, DNXCORP SE estime n'avoir qu'une seule activité répondant à la définition d'un UGT. Ces UGT/secteurs d'activité sont présentés à la note 5 et la sectorisation est présentée à la note 15.

En application de la norme comptable IAS 36, la valeur nette résiduelle au bilan des goodwill ne doit pas être supérieure à leur valeur recouvrable, laquelle s'entend comme la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente (juste valeur nette) et sa valeur d'utilité obtenue par actualisation des flux futurs de trésorerie que DNXCORP SE s'attend à obtenir de l'actif considéré. La société a retenu la méthode des Discounted Cash-Flows (« DCF ») plutôt que la méthode des comparables en raison de l'absence de sociétés comparables dans le secteur.

Dans les comptes clos au 31 décembre 2023, la valeur actualisée des cash-flows futurs de l'UGT est comparée à la valeur comptable des immobilisations incorporelles, corporelles, des goodwill ajustés du montant du besoin en fonds de roulement (BFR) et le cas échéant, une correction de valeur est comptabilisée.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les prévisions de flux de trésorerie sont fondées sur des prévisions budgétaires. La valeur d'utilité est obtenue à partir des cash-flows actualisés des cinq années à venir en tenant compte d'un investissement de maintien et d'une valeur terminale égale à l'actualisation à l'infini des cash-flows au-delà de la cinquième année. Les flux de trésorerie sont actualisés sur la base du coût moyen pondéré du capital (WACC).

Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées sur la ligne « Dépréciation de Goodwill » de l'état du résultat global consolidé, en dessous du résultat net part du Groupe avant dépréciation de Goodwill et sont exclues du résultat opérationnel avant dépréciation du Goodwill. Si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur d'origine de l'immobilisation, aucune reprise de perte de valeur n'est constatée sauf en cas de sortie de l'immobilisation concernée.

Les goodwill sont indiqués en note 5.

### NOTE 1.9 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Conformément à la norme comptable IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées :

- Des immobilisations acquises
- Des immobilisations incorporelles générées en internes

Les immobilisations acquises séparément sont comptabilisées initialement à leur coût de revient. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont constatées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles acquises sont généralement amorties sur leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie, à savoir essentiellement les marques et les malis techniques de fusion, ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle. La durée de vie est généralement comprise entre 3 et 5 ans.

Il est précisé que les marques générées en interne et autres éléments similaires en substance ne sont pas comptabilisés en immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38. Les coûts engagés dans ce cadre sont comptabilisés intégralement en charge.

Les activités de développement lancées en interne sont valorisées et activées dans le respect des conditions d'IAS 38 « immobilisations incorporelles », c'est-à-dire après avoir vérifié le respect des conditions suivantes :

- Faisabilité technique du projet ;
- Intention et capacité de mise en service ;
- Démonstration de l'utilité du développement réalisé et de sa capacité à générer des ressources ;
- Évaluation fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les variations d'immobilisations incorporelles entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 sont décrites en note 3.

### NOTE 1.9 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES - suite

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Les immobilisations corporelles amortissables sont amorties principalement selon le mode linéaire, sur leur durée estimée d'utilisation, qui correspond en moyenne à :

- Matériels techniques 2 à 5 ans
- Matériels de bureau et informatiques 2 à 3 ans
- Mobilier 2 à 5 ans
- Aménagement intérieur 10 ans

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et, donc, leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits et les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

Les variations d'immobilisations corporelles entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 sont décrites en note 4.

#### Dépréciation des actifs immobilisés – Pertes de valeur

Conformément à la norme comptable IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque les événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur sur :

- Des immobilisations incorporelles ;
- Des immobilisations corporelles.

Ceux-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur d'usage d'un actif est le taux reflétant l'évaluation courante par le marché de la valeur temporelle de l'argent et du risque correspondant à l'actif.

La juste valeur d'un actif (diminué du coût de cession) reflète le montant qu'une entité pourrait obtenir à la date de clôture de l'exercice en vendant l'actif dans le cadre d'une transaction conclue aux conditions normales du marché entre partie informée et de gré à gré. S'il n'existe aucun marché actif, la juste valeur d'un actif est estimée en recourant à des modèles d'évaluation appropriés en fonction de la nature de l'actif.

# DNXCORP SE

## NOTE 1 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES - suite

### NOTE 1.9 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES - suite

#### Dépréciation des actifs immobilisés – Pertes de valeur - suite

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants en résultat opérationnel. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les tests de dépréciation des actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée ainsi que du goodwill sont réalisés annuellement afin de tenir compte des données les plus récentes. Si des événements ou des circonstances internes ou externes, mettent en évidence des indices de perte de valeur, la fréquence des tests de dépréciation peut être révisée.

#### Décomptabilisation des immobilisations corporelle/incorporelles

Une immobilisation corporelle/incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte lié à la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle/incorporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'immobilisation et sa valeur comptable) est comptabilisé en résultat net au poste « autres produits et charges non courants » lorsque l'immobilisation est décomptabilisée.

### NOTE 1.10 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

#### ACTIFS FINANCIERS

##### Classement des actifs financiers

Les instruments d'emprunt qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement au coût amorti :

- La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les instruments d'emprunt qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) :

- La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par défaut, tous les autres actifs financiers sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières (titres de participation non consolidés et autres titres de placement), les prêts et créances financières.

### NOTE 1.10 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS - suite

#### **Dépréciation d'actifs financiers (hors actifs financiers à la juste valeur)**

A chaque date d'arrêté des comptes, le groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif. Si tel est le cas, le groupe estime la valeur recouvrable de l'actif et comptabilise une éventuelle perte de valeur en fonction de la catégorie d'actif concerné.

Le Groupe comptabilise toujours des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les créances clients. Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées par rapport à l'historique des pertes de crédit du Groupe, après ajustement pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs, de l'état général de l'économie et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, s'il y a lieu.

Pour tous les autres instruments financiers, le Groupe comptabilise des pertes de crédit attendues pour la durée de vie lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Toutefois, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe doit évaluer la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier à un montant correspondant au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues découlant de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

Par comparaison, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la clôture.

Le Groupe comptabilise un gain ou une perte de valeur pour tous les instruments financiers et un ajustement correspondant de leur valeur comptable par le biais d'un compte de correction de valeur pour pertes, sauf pour les placements en instruments d'emprunt qui sont évalués à la JVAERG, pour lesquels la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve au titre de la réévaluation des placements.

#### **Décomptabilisation d'actifs financiers**

Le Groupe décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'il continue de contrôler l'actif cédé, il comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'il est tenu de payer. Si le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, il continue de comptabiliser l'actif financier, en plus de comptabiliser la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

### NOTE 1.10 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS - suite

#### Décomptabilisation d'actifs financiers – suite

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net. De plus, au moment de la décomptabilisation d'un placement dans un instrument d'emprunt classé à la JVAERG, le profit ou la perte cumulé précédemment dans la réserve au titre de la réévaluation des placements est reclassé en résultat net. Par contre, au moment de la décomptabilisation d'un placement dans un instrument de capitaux propres que le Groupe a choisi d'évaluer à la JVAERG lors de la comptabilisation initiale, le profit ou la perte cumulé précédemment dans la réserve au titre de la réévaluation des placements n'est pas reclassé en résultat net, mais transféré dans les résultats non distribués.

#### Prêts et autres immobilisations financières

##### Prêts et créances financières

Les prêts et créances financières sont évalués et comptabilisés au coût amorti diminué d'une éventuelle provision pour dépréciation.

Les intérêts reconnus au taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans le poste « résultat financier » de l'état du résultat global consolidé.

##### Immobilisations financières

Les immobilisations financières, notamment les participations non-consolidées, sont comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) sauf si le Groupe désigne comme étant à la JVAERG un placement en instruments de capitaux propres qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni une contrepartie éventuelle découlant d'un regroupement d'entreprises lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers à la JVRN sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les profits ou les pertes de juste valeur étant comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne font pas partie d'une relation de couverture désignée. Le profit net ou la perte nette comptabilisé en résultat net comprend les dividendes ou les intérêts reçus à l'égard de l'actif financier et est inclus dans les postes « Produits et charges financières ».

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de liquidités immédiatement disponibles et de placements à court terme, soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

### NOTE 1.10 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS - suite

#### PASSIFS FINANCIER ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

##### Classement à titre d'emprunt ou de capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres selon la substance des ententes contractuelles et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

##### Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont comptabilisés au montant de la contrepartie reçue, déduction faite des frais d'émission directs. Le rachat des instruments de capitaux propres émis par la Société est comptabilisé en capitaux propres et déduit directement de ceux-ci. Aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés en résultat net lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres de la Société.

##### Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières et les concours bancaires. Les actifs et passifs financiers sont présentés au bilan en actifs ou passifs courants ou non courants selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

##### Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti. Ces coûts (frais et primes d'émission des emprunts) sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés au taux d'intérêt effectif sont comptabilisés au poste « Résultat financier » sur la durée de la dette financière.

##### Décomptabilisation de Passifs financiers

Le Groupe décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations du Groupe sont exécutées, sont annulées ou ont expirées. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Lorsque le Groupe échange avec un prêteur existant un instrument d'emprunt pour un autre instrument d'emprunt dont les termes sont substantiellement différents, cet échange est comptabilisé comme une extinction de passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. De même, le Groupe comptabilise une modification substantielle des conditions d'un passif financier existant ou d'une partie du passif financier existant comme extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. On suppose que les conditions sont substantiellement différentes si la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions, y compris les honoraires versés nets des honoraires reçus, et actualisée par application du taux d'intérêt effectif initial, est différente d'au moins 10% de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du passif initial. Si la modification n'est pas substantielle, la différence entre 1) la valeur comptable du passif avant la modification et 2) la valeur actualisée des flux de trésorerie après modification doit être comptabilisée en résultat net à titre de profit ou perte sur modification dans les autres profits et pertes.

### NOTE 1.10 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS - suite

#### Comptabilisation de passifs financiers

##### Passifs financiers

Tous les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou à la JVRN.

Toutefois, les passifs financiers qui surviennent lorsque le transfert d'un actif financier ne remplit pas les conditions de décomptabilisation ou que l'approche du lien conservé s'applique, de même que les contrats de garantie financière émis par le Groupe, sont évalués conformément aux méthodes comptables spécifiques décrites ci-dessous.

##### Passifs financiers à la JVRN

Les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils i) constituent la contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ii) sont détenus à des fins de transaction ou iii) sont désignés comme étant à la JVRN. Un passif financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction s'il répond à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- il est assumé principalement en vue d'un rachat prochain ;
- lors de sa comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble par le Groupe et qui présentent un profil récent de prise de profits à court terme ;
- il est un dérivé (à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace).

Un passif financier autre qu'un passif financier détenu à des fins de transaction ou qu'une contrepartie éventuelle d'un acquéreur dans un regroupement d'entreprises peut être désigné comme étant à la JVRN au moment de la comptabilisation initiale s'il répond à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui surviendrait s'il en était autrement ;
- le passif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux, qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement documentée du Groupe et les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base ;
- il fait partie d'un contrat qui comprend un ou plusieurs dérivés incorporés, et IFRS 9 permet que l'ensemble du contrat composé soit désigné comme étant à la JVRN.

IFRS 7:B5(e) Les passifs financiers à la JVRN sont évalués à la juste valeur, et les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne font pas partie d'une relation de couverture désignée (voir la section sur la méthode de comptabilité de couverture). Le profit net ou la perte nette comptabilisé en résultat net comprend les intérêts payés sur le passif financier et est inclus dans le poste Autres profits et pertes (note 10), en résultat net.

# DNXCORP SE

## NOTE 1 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES - suite

### NOTE 1.10 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS - suite

#### Comptabilisation de passifs financiers - suite

##### Passifs financiers à la JVRN - suite

Toutefois, dans le cas des passifs financiers désignés comme étant à la JVRN, le montant de la variation de la juste valeur du passif financier qui est attribuable aux variations du risque de crédit que comporte ce passif est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, sauf si la comptabilisation des effets des variations du risque de crédit que comporte le passif dans les autres éléments du résultat global crée ou accroît une non-concordance comptable dans le résultat net. Le reste de la variation de la juste valeur du passif est comptabilisé en résultat net. Les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit d'un passif financier qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ne sont pas ultérieurement reclassées en résultat net ; elles sont plutôt transférées aux résultats non distribués au moment de la décomptabilisation du passif financier.

Les profits ou les pertes sur les contrats de garantie financière émis par le Groupe qui sont désignés par le Groupe comme étant évalués à la JVRN sont comptabilisés en résultat net.

##### Passifs financiers évalués ultérieurement au coût amorti

Les passifs financiers qui i) ne constituent pas la contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ii) ne sont pas détenus à des fins de transaction ou iii) ne sont pas désignés comme étant à la JVRN sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes et décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, au coût amorti d'un passif financier.

##### Instruments financiers dérivés

Le Groupe n'utilise aucun instrument financier dérivé.

### NOTE 1.11 – MONNAIES ÉTRANGÈRES

Dans le cadre de la préparation des états financiers des entités du Groupe, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité (monnaie étrangère) sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque date de clôture, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont reconvertis en utilisant le cours en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

# DNXCORP SE

## NOTE 1 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES - suite

### NOTE 1.11 – MONNAIES ÉTRANGÈRES - suite

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent, sauf dans les cas suivants :

- les écarts de change sur des emprunts en monnaie étrangère liés à des actifs en cours de construction à des fins de production future, lesquels sont compris dans le coût de ces actifs lorsqu'ils sont assimilés à un ajustement des coûts d'intérêt sur les emprunts en monnaie étrangère;
- les écarts de change liés à des transactions conclues en vue de couvrir certains risques de change;
- les écarts de change sur les éléments monétaires qui constituent une créance à recevoir d'un établissement à l'étranger ou une dette à lui payer, dont le règlement n'est ni prévu ni probable et qui sont une part de l'investissement net dans cet établissement à l'étranger ; ils sont comptabilisés initialement dans les autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres au résultat net lors de la sortie ou de la sortie partielle de l'investissement net.

### NOTE 1.12 – STOCKS

Les stocks à la clôture correspondent exclusivement à des cryptomonnaies détenues en vue d'une vente dans le cours normal de son activité conformément à la norme comptable IAS 2. Le Groupe évalue les soldes détenus en cryptomonnaies au plus faible coût et à la valeur nette de réalisation.

### NOTE 1.13 – TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

La société détient des titres d'autocontrôle dans le cadre :

- de son contrat de liquidité ;
- et d'un programme de rachat d'actions propres.

Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 est indiqué à la note 10.

### NOTE 1.14 – CHIFFRE D'AFFAIRES ET CRÉANCES CLIENTS

Les produits de l'activité du Groupe sont, d'une manière générale, reconnus dès lors que :

- Un contrat client et ses différentes obligations de performance sont identifiés ;
- Un prix de transaction est déterminé et affecté aux différentes obligations de performance ;
- Les obligations de performance distinctes du contrat sont satisfaisantes ;
- Les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au groupe de manière probable ;
- Le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable ;
- A la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

### NOTE 1.14 – CHIFFRE D’AFFAIRES ET CRÉANCES CLIENTS - suite

Les revenus sont constitués par les ventes d’abonnement donnant accès aux services proposés sur les sites Internet du Groupe. Ces services proposés aux clients constituent une prestation continue dans le temps. Le revenu est reconnu prorata temporis sur une base journalière. A la clôture, la quote-part d’abonnement donnant accès aux sites Internet sur la période suivante est comptabilisée en produits constatés d’avance.

Pour toute créance client pouvant présenter un risque de non-recouvrement total ou partiel, une dépréciation est comptabilisée de manière à ramener la valeur nette de la créance à la valeur que le groupe escompte recouvrer.

Les dépréciations sont calculées au cas par cas. Aucun calcul statistique n’est utilisé.

Le détail de l’évolution du poste clients entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 ainsi que le montant de la dépréciation des créances clients au 31 décembre 2023 sont indiqués dans la note 8.

### NOTE 1.15 – INFORMATION SECTORIELLE

#### Information par secteurs d’activité, premier niveau d’information.

L’activité du groupe ne comprend qu’un secteur d’activité opérationnel :

- Activité Divertissement : ventes de contenus (photos, vidéos, webcams).

### NOTE 1.16 – PROVISIONS

Une provision est définie comme un passif dont l’échéance ou le montant est incertain. Sa comptabilisation résulte du fait que, d’une part, le groupe a une obligation (juridique ou implicite) qui résulte d’un événement passé et que, d’autre part, il est probable qu’une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l’obligation. Par ailleurs, le montant de l’obligation est estimé de façon fiable en l’état des informations à disposition du groupe lors de l’établissement des comptes consolidés.

L’évolution des provisions entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 est indiquée en note 12.

### NOTE 1.17 – IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d’impôt comprend :

- l’impôt exigible de l’exercice des différentes sociétés intégrées
- l’impôt différé résultant de l’existence de décalages temporaires :
  - entre la base imposable et le résultat comptable de chaque société intégrée ;
  - lié aux retraitements apportés aux comptes des sociétés consolidées pour les mettre en harmonie avec les principes comptables du groupe ;
  - lié aux retraitements de consolidation ;
  - lié aux pertes fiscales reportées.

# DNXCORP SE

## NOTE 1 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES - suite

### NOTE 1.17 – IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS – suite

#### Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des différences temporaires existant à la clôture de l'exercice (conception étendue) en tenant compte du taux d'impôt en vigueur à cette même date ou, s'il est connu, du taux d'impôt pour l'exercice à venir. Les impositions différées antérieures sont réévaluées selon le même principe (méthode du report variable).

### NOTE 1.18 – RÉSULTAT PAR ACTION

Conformément à IAS 33, le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps. Le résultat dilué par action est ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives. Ces dernières résultent de l'hypothèse de conversion d'instruments convertibles, d'exercice d'options ou de bons de souscription d'actions, ou d'émission d'actions.

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a émis aucun instrument de capitaux pouvant conduire à une dilution du résultat par action.

### NOTE 1.19 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Il n'existe aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions en cours au sein du Groupe.

### NOTE 1.20 – CONTRATS DE LOCATION

#### Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, le Groupe apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins). Pour ces types de contrats, le Groupe comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé facilement, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal.

L'obligation locative est présentée sous le poste des passifs financiers courants et non-courants dans l'état consolidé de la situation financière. L'obligation locative est ultérieurement évaluée en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur l'obligation locative (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyer effectués.

### NOTE 1.20 – CONTRATS DE LOCATION – suite

Le Groupe réévalue l'obligation locative (et apporte un ajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation connexe) :

- lorsqu'il y a une modification de la durée du contrat de location ou qu'il y a une modification de l'évaluation concernant l'exercice d'une option d'achat résultant d'un événement ou d'un changement de circonstances important, auxquels cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé;
- lorsque les paiements de loyers changent en raison de la variation d'un indice ou d'un taux ou d'un changement des sommes qu'on s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle, auxquels cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation inchangé (à moins que le changement dans les paiements de loyers résulte de la fluctuation d'un taux d'intérêt variable, auquel cas un taux d'actualisation révisé est appliqué);
- lorsqu'un contrat de location est modifié et que la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat de location distinct, auquel cas l'obligation locative est réévaluée sur la base de la durée du contrat de location modifié en actualisant la valeur des paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé à la date d'entrée en vigueur de la modification.

Le Groupe n'a pas apporté de tels ajustements au cours des périodes présentées.

L'actif au titre du droit d'utilisation comprend le montant initial de l'obligation locative correspondante et les paiements de loyers effectués à la date de début du contrat ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus, et des coûts directs initiaux. Il est ensuite évalué au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location. Le Groupe applique IAS 36 pour déterminer si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié et il comptabilise toute perte de valeur de la manière décrite à la méthode relative aux immobilisations corporelles.

## DNXCORP SE

### NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET ANALYSE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

SOCIETES	Forme juridique	% intérêt 2023.12	% intérêt 2022.12	Méthode Conso. 2023.12	Pays
DNXCORP SE	SE	Société mère	Société mère	IG	Luxembourg
Dreamnex GmbH	GmbH	-	100%	IG	Allemagne
DNX NETWORK	Sarl	100%	100%	IG	Luxembourg
DAgency SA	SA	-	100%	IG	Suisse
Dreamnex UK Ltd	Ltd	100%	100%	IG	Royaume uni
Dreamtekk Limited	Ltd	100%	100%	IG	Malte
E-TAINMENT Ltd	Ltd	100%	100%	IG	Malte
SYSWEB Limited	Ltd	-	100%	IG	Malte
Apex IT Services Kft	Ltd	100%	100%	IG	Hongrie
Business Desk Limited	Ltd	50.01%	50.01%	IG	Malte
SYSINVEST Limited	Ltd	-	100%	IG	Malte
NET SOLUTIONS LTD	Ltd	50,17%	50,17%	IG	Malte
PK Multimedia B.V.	BV	100%	100%	IG	Pays-Bas
IndieNeo	Sarl	100%	100%	IG	Luxembourg

IG : Intégration Globale / MEE : Mise en Equivalence / NC : Non consolidée

#### Variation du périmètre sur l'exercice 2023

- Les filiales Dreamnex GmbH et DAgency SA ont été liquidées en mars 2023 et en juillet 2023 respectivement ; et
- La procédure en vue de fusionner les filiales, SYSINVEST Limited et SYSWEB Limited (sociétés absorbée) avec E-tainment Ltd (société absorbante) a été achevée avec une date d'effet au 29 décembre 2023.

# DNXCORP SE

## NOTE 3 –AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En Euros)	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Reclassements	31/12/2023
Frais d'établissement	40 223	-	-	-	40 223
Marques	177 753	-	-	6 231 862	6 409 615
Clientèle	-	-	-	912 885	912 885
Concessions, brevets, licences et logiciels	680 055	-	-	-	680 055
Frais de développement	29 150	-	-	-	29 150
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>927 181</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 144 747</b>	<b>8 071 928</b>
Amortissements frais d'établissement	33 023	-	-	-	33 023
Dépréciation des marques	177 124	-	-	-	177 124
Amortissements de la clientèle	-	269 954	-	-	269 954
Dépréciation de la clientèle	-	66 338	-	-	66 338
Amortissements concessions, brevets, licences et logiciels	649 870	7 843	-	-	657 713
Amortissements frais de développement	17 823	4 130	-	-	21 953
<b>Total amortissements et pertes de valeur</b>	<b>877 840</b>	<b>348 265</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 226 105</b>
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>49 341</b>	<b>-348 265</b>	<b>-</b>	<b>7 144 747</b>	<b>6 845 823</b>

(En Euros)	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Frais d'établissement	40 223	-	-	40 223
Marques	177 753	-	-	177 753
Concessions, brevets, licences et logiciels	619 305	60 750	-	680 055
Frais de développement	-	29 150	-	29 150
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>837 281</b>	<b>89 900</b>	<b>-</b>	<b>927 181</b>
Amortissements frais d'établissement	33 023	-	-	33 023
Dépréciation des marques	177 124	-	-	177 124
Amortissements concessions, brevets, licences et logiciels	603 451	46 419	-	649 870
Amortissements frais de développement	-	17 823	-	17 823
<b>Total amortissements et pertes de valeur</b>	<b>813 598</b>	<b>64 242</b>	<b>-</b>	<b>877 840</b>
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>23 683</b>	<b>25 658</b>	<b>-</b>	<b>49 341</b>

En application de la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises, les 7.14 M€ affectés de manière provisoire en Goodwill sur l'exercice 2022 ont été reclassés en immobilisations incorporelles (marques et clientèle) (voir note 5 – Goodwill).

# DNXCORP SE

## NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En Euros)	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Mobilier et matériel de transport (*)	320 734	-	-	320 734
Autres Immobilisations corporelles (*)	1 020 340	106 889	50 307	1 076 922
Droit de location IFRS 16	759 419	-	-	759 419
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>2 100 493</b>	<b>106 889</b>	<b>50 307</b>	<b>2 157 075</b>
Amortissements mobilier, matériel de transport (*)	203 119	31 300	-	742 282
Amortissements autres immobilisations corporelles (*)	797 532	92 314	44 144	1 165 050
Amortissement droit de location IFRS 16	550 261	111 075	-	661 336
<b>Total amortissements et pertes de valeur</b>	<b>1 550 912</b>	<b>196 604</b>	<b>44 144</b>	<b>2 568 668</b>
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>549 581</b>	<b>-127 800</b>	<b>6 163</b>	<b>415 618</b>

(En Euros)	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Mobilier et matériel de transport (*)	320 734	-	-	320 734
Autres Immobilisations corporelles (*)	821 009	199 331	-	1 020 340
Droit de location IFRS 16	759 419	-	-	759 419
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>1 901 162</b>	<b>199 331</b>	<b>-</b>	<b>2 100 493</b>
Amortissements mobilier, matériel de transport (*)	192 513	10 606	-	203 119
Amortissements autres immobilisations corporelles (*)	669 702	127 830	-	797 532
Amortissement droit de location IFRS 16	439 186	111 075	-	550 261
<b>Total amortissements et pertes de valeur</b>	<b>1 301 401</b>	<b>249 511</b>	<b>-</b>	<b>1 550 912</b>
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>599 761</b>	<b>-50 180</b>	<b>-</b>	<b>549 581</b>

(\*) Le tableau de variation des immobilisations corporelles a été réajusté au 31 décembre 2022 comme indiqué ci-dessous. Cette correction n'a pas d'impact sur la valeur net comptable des immobilisations corporelles. Cette correction n'a pas d'impact sur le résultat ni les réserves consolidées d'ouverture.

	Avant ajustement 31 décembre 2022 EUR	Reclassification EUR	Après ajustement 31 décembre 2022 EUR
Mobilier et matériel de transport	631 675	(310 941)	320 734
Autres Immobilisations corporelles	1 563 613	(516 273)	1 020 340
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>2 168 288</b>	<b>(827 214)</b>	<b>1 341 074</b>
Amortissements mobilier, matériel de transport	731 840	(528 721)	203 119
Amortissements autres immobilisations corporelles	797 352	(298 493)	797 532
<b>Total amortissements et pertes de valeur</b>	<b>1 827 865</b>	<b>(827 214)</b>	<b>1 000 651</b>
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>340 423</b>	<b>-</b>	<b>340 423</b>

# DNXCORP SE

## NOTE 5 – GOODWILL

(En Euros)	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Reclassements	31/12/2023
Sociétés fusionnées (1a)	4 538 791	-	-	-	4 538 791
PKM (1b)	7 144 747	1 781 900	- 83 871	-7 144 747	1 698 029
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>11 683 538</b>	1 781 900	- 83 871	<b>-7 144 747</b>	<b>6 236 820</b>
Perte de valeur	-	-	-	-	-
<b>Total amortissements et pertes de valeur</b>	-	-	-	-	-
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>11 683 538</b>	<b>1 781 900</b>	<b>- 83 871</b>	<b>- 7 144 747</b>	<b>6 236 820</b>

Le Goodwill est affecté à l'UGT « Divertissement »

### 1. Goodwill

#### a. Goodwill sociétés fusionnées

Les goodwill des sociétés fusionnées s'élèvent à 6 237 K€ (2022 : 11 684 K€).

Il s'agit de goodwill constatés lors de l'absorption par la société DNXCORP SE des sociétés : SELF TELECOM (en 2006) puis de THINK MULTIMEDIA et OPEN AXE (en 2007). Ces fusions ont toutes été réalisées à la valeur nette comptable avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour SELF TELECOM et au 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour OPEN AXE et THINK MULTIMEDIA. Ces goodwill constituent des actifs incorporels représentatifs de la valeur des fonds de commerce apportés à la société DNXCORP SE et cédés depuis à la société DNX NETWORK.

#### b. Goodwill sociétés acquises

La société PK MULTIMEDIA BV (« PKM ») a été acquise par la société DNXCORP SE en date du 12 septembre 2022 (date de transfert). PK MULTIMEDIA BV est le principal partenaire commercial du Groupe diffusant les services de webcams du Groupe en affiliation et répond à la définition d'une entreprise aux termes d'IFRS 3 – Regroupement d'entreprises.

Au 31 décembre 2022 le montant reconnu en goodwill dans les comptes consolidés de 7.14 M€ avait été affecté de manière provisoire. Conformément aux dispositions d'IFRS 3, le Groupe a achevé au 31 décembre 2023 la valorisation des autres immobilisations incorporelles acquises lors de ce regroupement d'entreprises (notamment la clientèle et la/les marques).

# DNXCORP SE

## NOTE 5 – GOODWILL – suite

Méthode d'évaluation retenue :

Clientèle :

Jusqu'au 12 septembre 2022, DNX NETWORK disposait d'une clientèle en provenance de la société PKM qui générait des revenus pour le groupe DNXCORP. La société PKM était rémunérée par le biais d'un versement de commissions mensuelles (étalées sur toute la durée de vie du client).

La valeur de la clientèle a été déterminée sur la base de deux agrégats :

- Les cash-flows futurs estimés à partir de l'EBIT généré par cette clientèle sur la base de la première année suivant l'opération.
- Un taux d'attrition moyen projeté sur un horizon de 9 ans déterminé sur la base de la première année suivant l'opération et rapproché du taux d'attrition « historique » observé chez les clients.

L'EBIT obtenu par la suite été actualisé sur la base du WACC retenu lors de l'élaboration des états financiers de 2022-12 (15%) pour déterminer la valeur finale de la clientèle acquise. Cette valeur est amortie à chaque exercice sur la base de données historiques.

Marque :

L'écart d'acquisition à la suite de l'achat de PK Multimedia BV a été réalloué à la juste valeur de la marque de PKM, Webcamsex, pour un montant d'EUR 6 231 682. Grace à cette marque réputée sur le marché Néerlandais, le Groupe a désormais la possibilité d'acquérir de futurs clients sans engendrer de frais complémentaires significatifs. Par conséquent, il a été décidé d'allouer la différence entre l'écart de première consolidation et la valeur nette comptable (« VNC ») de la relation client en marques.

Le goodwill résiduel est estimé à 1,78 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur de la contrepartie versée (diminuée de la quote-part de l'actif net acquis) et la juste valeur de la relation client et de la marque acquise (nettes des impôts différés passif résultant de la juste valeur de ces actifs incorporels). Les marques sont considérées comme cessibles en dehors du Groupe.

La détermination du goodwill et l'allocation du prix d'acquisition (PPA) sur les différents éléments revalorisables sont détaillées ci-dessous :

- Clientèle (valeur brute) : 913 K€
- Marques (valeur brute) : 6 232 K€
- Goodwill résiduel : 1 782 K€
- Impôts différés passifs marque : (1 555 K€)
- Impôts différés passifs clientèle : (227 K€)

# DNXCORP SE

## NOTE 5 – GOODWILL - suite

### 2. Indice de perte de valeur et test de dépréciation

Les goodwill des sociétés fusionnées ainsi que le goodwill relatif à PKM ont été affectés à l'UGT Divertissements (cf. notes 1.8 et 1.15) et ont été testés au 31 décembre 2023 et n'ont donné lieu à aucune dépréciation complémentaire.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des goodwill sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de croissance et de coûts futurs, mais aussi en matière de taux d'actualisation. Pour les projections de flux de trésorerie, le Groupe a retenu un taux de croissance total de 1% à l'horizon 5 ans, tenant compte des anticipations variables en fonction des catégories de produits, ainsi qu'un taux de croissance à l'infini de 1%. Le WACC utilisé pour l'actualisation des flux futurs de trésorerie s'élève à 15% au 31 Décembre 2023.

En M€.	VNC au 31/12/2023	Valeur d'utilité au 31/12/2023
Actifs incorporels valorisés à la valeur d'utilité	8,6	32.1

\* La VNC correspond à la valeur comptable de l'actif testé à laquelle sont ajoutés la valeur nette comptable des actifs incorporels et le BFR associés à l'UGT.

Analyse de sensibilité :

- Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de ce test de dépréciation est de 15%.

Si ce taux avait été de 1 point supplémentaire soit 16%, aucune dépréciation complémentaire n'aurait été comptabilisée.

Si ce taux avait été de 1 point inférieur soit 14%, aucune dépréciation complémentaire n'aurait été comptabilisée.

- Taux de croissance à l'infini

Le taux de croissance à l'infini utilisé pour le calcul de ce test de dépréciation est de 1%.

Si ce taux avait été de 1 point supplémentaire soit 2%, aucune dépréciation complémentaire n'aurait été comptabilisée.

Si ce taux avait été de 1 point inférieur soit 0%, aucune dépréciation complémentaire n'aurait été comptabilisée.

- Variation du résultat opérationnel

Si les résultats opérationnels des années 2024 à 2028 utilisés pour les tests de dépréciation avaient été 10% inférieurs à ceux utilisés, aucune dépréciation complémentaire n'aurait été comptabilisée.

Si les résultats opérationnels des années 2024 à 2028 utilisés pour les tests de dépréciation avaient été 10% supérieurs à ceux utilisés, aucune dépréciation complémentaire n'aurait été comptabilisée.

# DNXCORP SE

## NOTE 6 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(En Euros)	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Titres immobilisés non consolidés	1 130	-	-	1 130
Créances rattachées à des participations non consolidées	-	-	-	-
Prêts aux salariés	45 638	1 391	-	47 029
Autres immobilisations financières (1)	44 995	-	-	44 994
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>91 763</b>	<b>1 391</b>	<b>-</b>	<b>93 154</b>
Dépréciations des créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciation des titres non consolidés (2)	-	-	-	-
Dépréciation des autres immobilisations financières (1)	-	-	-	-
<b>Total des dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>91 763</b>	<b>1 391</b>	<b>-</b>	<b>93 154</b>

(En Euros)	31/12/2021	Augmentations	Diminutions/ Reclassement	31/12/2022
Titres immobilisés non consolidés	1 130	-	-	1 130
Créances rattachées à des participations non consolidées	-	-	-	-
Prêts aux salariés	44 287	1 351	-	45 638
Autres immobilisations financières (1)	550 599	-	(505 605)	44 995
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>596 017</b>	<b>1 351</b>	<b>-</b>	<b>91 763</b>
Dépréciations des créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciation des titres non consolidés (2)	-	-	-	-
Dépréciation des autres immobilisations financières (1)	-	-	-	-
<b>Total des dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>596 017</b>	<b>1 351</b>	<b>-</b>	<b>91 763</b>

(1) Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement par :

- les dépôts de garantie liés au risque d'impayés concernant les mandats de gestion des encaissements réalisés à distance pour le compte du Groupe.
- Les dépôts et cautionnements versés pour l'utilisation de locaux à usage professionnel.

## NOTE 7 – STOCKS ET EN-COURS

Le montant des stocks à la clôture de l'exercice s'élève à 29 k€ (contre 55 k€ l'exercice précédent). Les stocks correspondent exclusivement à des crypto-monnaies détenues par DNX NETWORK en vue d'une vente dans le cours normal de son activité conformément à la norme comptable IAS 2.

# DNXCORP SE

## NOTE 8 – CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

(En Euros)	31/12/2023		31/12/2023		31/12/2022
	Brut	Dépréciation	Net		Net
Créances clients et comptes rattachés	1 526 153	- 88 921	1 437 232		1 665 854
Créances clients - Réserves (1)	515 982	-	515 982		514 689
<b>Total clients</b>	<b>2 042 135</b>	<b>- 88 921</b>	<b>1 953 214</b>		<b>2 180 543</b>
Créances fiscales et sociales (*)	1 311 550	-	1 311 550		1 234 311
Débiteurs divers (*)	226 215	-	226 215		490 922
Prêt envers les entreprises liées	-	-	-		1 999 727
Charges constatées d'avance	106 373	-	106 373		97 163
<b>Autres actifs courants</b>	<b>1 644 138</b>	<b>-</b>	<b>1 644 138</b>		<b>3 822 123</b>
<b>Total Clients et autres actifs courants</b>	<b>3 686 273</b>	<b>-88 921</b>	<b>3 597 352</b>		<b>6 002 666</b>

(En Euros)	31/12/2022		31/12/2022		31/12/2021
	Brut	Dépréciation	Net		Net
Créances clients et comptes rattachés	1 782 285	- 116 431	1 665 854		1 552 539
Créances clients - Réserves (1)	514 689	-	514 689		475 492
<b>Total clients</b>	<b>2 296 974</b>	<b>- 116 431</b>	<b>2 180 543</b>		<b>2 028 031</b>
Créances fiscales et sociales (*)	1 234 311	-	1 234 311		555 347
Débiteurs divers (*)	497 820	- 6 898	490 922		1 378 330
Prêt envers les entreprises liées	1 999 727	-	1 999 727		-
Charges constatées d'avance	97 163	-	97 163		14 707
<b>Autres actifs courants</b>	<b>3 731 858</b>	<b>-6 898</b>	<b>3 822 123</b>		<b>1 948 384</b>
<b>Total Clients et autres actifs courants</b>	<b>6 028 832</b>	<b>-123 329</b>	<b>6 002 666</b>		<b>3 976 415</b>

(\*) Des créances fiscales pour un montant d'EUR 1 227 810 a été reclassé des débiteurs divers au 31 décembre 2022. Cette reclasse n'a pas d'impact sur le résultat ni les réserves consolidées.

Le poste « débiteurs divers » correspond principalement aux avances fournisseurs.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement aux charges d'affiliés directement rattachables aux abonnements facturés d'avance.

Toutes les créances sont à court terme.

Pour toute créance client pouvant présenter un risque de non-recouvrement total ou partiel, une dépréciation est comptabilisée de manière à ramener la valeur nette de la créance à la valeur que le groupe escompte recouvrer. Les dépréciations sont calculées au cas par cas. Aucun calcul statistique n'est utilisé.

- (1) Le Groupe constitue des réserves dites « Rolling reserves » ou réserves glissantes qui sont destinées à combler tout défaut de paiement et annulation (chargesback). La direction considère que sur la base de l'historique du recouvrement des réserves, il n'y a pas de risque de défaut car le recouvrement est contractuellement à moins d'un an.

# DNXCORP SE

## NOTE 9 – TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(En Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Liquidités et équivalents de liquidités	5 764 592	5 639 651
Valeurs mobilières de placement	-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>5 764 592</b>	<b>5 639 651</b>

Le poste « Trésorerie » est constitué des liquidités en compte courant bancaire non risquées.

## NOTE 10 – CAPITAL SOCIAL

(En Euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Montant du capital social (autorisé et émis)</b>	<b>328 409</b>	<b>328 409</b>
valeur nominale	0,16	0,16
Nombre d'actions émises	2 002 494	2 002 494
Ventilation des actions en fonction du droit de vote		
- dont actions auxquelles sont attachées une part bénéficiaire (*)	1 262 788	791 915
- dont actions à droit de vote simple	716 581	1 187 454
Nombre d'actions propres	23 125	23 125

(\*) Afin de remplir les conditions d'attribution de parts bénéficiaires, l'actionnaire doit notamment avoir détenu en continu ses actions depuis plus de trois ans.

Le Capital autorisé est fixé à un montant d'EUR 328.409,02 (2022 : EUR 328.409,02) représenté par 2.002.494 actions (2022 : 2.002.494 actions) ayant une valeur nominale d'EUR 0,164 (2022 : EUR 0,164). Le capital autorisé a été entièrement souscrit au 31 décembre 2023 et est entièrement libéré.

# DNXCORP SE

## NOTE 10 – CAPITAL SOCIAL - suite

	31/12/2023	31/12/2022
	Nombre	Nombre
Émis et entièrement libéré		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	2.002.494	2.002.494
Actions émises au cours de l'exercice	0	0
Réduction de capital au cours de l'exercice	0	0
Actions propres acquises au cours de l'exercice	0	0
Au 31 décembre	2.002.494	2.002.494

Les actions (sauf les parts bénéficiaires) sont toutes de la même catégorie et chacune donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elles donnent le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions.

Depuis le transfert du siège social au Luxembourg, une part bénéficiaire a été attribuée à chaque action entièrement libérée et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis trois ans au moins. Un droit de vote est attaché à ces parts bénéficiaires. Celles-ci ne donnent droit à aucun droit pécuniaire.

### Actions propres :

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

La société détient des titres d'autocontrôle dans le cadre :

- de son contrat de liquidité ;
- et d'un programme de rachat d'actions propres.

Le calcul du résultat par action utilise au numérateur :

- le résultat global total part du groupe pour le calcul du résultat net global par action ;
- le résultat net des activités poursuivies pour le calcul du résultat net par action des activités poursuivies ;
- ou le résultat net des activités abandonnées pour le calcul du résultat net par action des activités abandonnées.

Le nombre d'actions émises est utilisé au dénominateur. En l'absence de mécanisme ce chiffre est identique pour le calcul du résultat net et du résultat net dilué.

# DNXCORP SE

## NOTE 10 – CAPITAL SOCIAL - suite

	31/12/2023	31/12/2022
Nombre d'actions	2.002.494	2.002.494
Résultat net global (en Euros)	5.322.209	4.035.024
Résultat net global par actions (en Euros)	2,66	2,01
Résultat net des activités poursuivies (en Euros)	5.322.209	4.035.024
Résultat net des activités poursuivies par actions (en Euros)	2,66	2,01
Résultat net des activités abandonnées (en Euros)	-	-
Résultat net des activités abandonnées par actions (en Euros)	-	-

	31/12/2023	31/12/2022
Nombre moyen pondéré d'actions aux fins du calcul de résultat de base par action	2.002.494	2.002.494
Résultat net global (en Euros)	5.322.209	4.035.024
Résultat net global par actions (en Euros)	2,66	2,01
Résultat net des activités poursuivies (en Euros)	5.322.209	4.035.024
Résultat net des activités poursuivies par actions (en Euros)	2,66	2,01
Résultat net des activités abandonnées (en Euros)	-	-
Résultat net des activités abandonnées par actions (en Euros)	-	-

## DNXCORP SE

### NOTE 11 – TABLEAU DE VARIATION DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

La variation des participations ne donnant pas le contrôle se décompose de la façon suivante :

<b>31 décembre 2022 (en euros)</b>	<b>5 598</b>
Résultat net part des participations ne donnant pas le contrôle	-
Transactions groupe / minoritaires	-
Dividendes versés	-
Changement de méthode comptable - IFRS 16	-
Autres mouvements	-
<b>31 décembre 2023</b>	<b>5 598</b>

<b>31 décembre 2021 (en euros)</b>	<b>5 598</b>
Résultat net part des participations ne donnant pas le contrôle	-
Transactions groupe / minoritaires	-
Dividendes versés	-
Changement de méthode comptable - IFRS 16	-
Autres mouvements	-
<b>31 décembre 2022</b>	<b>5 598</b>

### NOTE 12 – PROVISIONS

#### a – Provisions par échéance et par catégorie

(En Euros)	Courant	Non courant	31/12/2023	31/12/2022
Provision pour frais d'impayés	16 000	-	16 000	13 000
Provision pour litiges et autres	-	-	-	14 712
<b>Total</b>	<b>16 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>27 712</b>

(En Euros)	Courant	Non courant	31/12/2022	31/12/2021
Provision pour frais d'impayés	13 000	-	13 000	-
Provision pour litiges et autres	2 077	12 635	14 712	244 247
<b>Total</b>	<b>15 077</b>	<b>12 635</b>	<b>27 712</b>	<b>244 247</b>

Au 31 décembre 2023, les provisions sont constituées majoritairement de provisions pour le risque d'impayés à venir. Cette provision a été calculée sur la base d'une méthode statistique en fonction d'un taux d'impayé réel moyen.

#### b – Variation des provisions

(En Euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Litiges et risques divers	27 712	3 000	-14 712	16.000
<b>Total</b>	<b>27 712</b>	<b>3 000</b>	<b>-14 712</b>	<b>16.000</b>

# DNXCORP SE

## NOTE 13 – PASSIFS FINANCIERS

### Endettement courant et non courant

(En Euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>DETTES FINANCIERES NON COURANTES</b>		
Entre 1 & 5 ans (2)	-	1 600 000
Entre 1 & 5 ans – Contrats de location (1)	30 200	103 217
Plus de 5 ans	-	-
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES NON COURANTES</b>	<b>30 200</b>	<b>1 703 217</b>
<b>DETTES FINANCIERES COURANTES</b>		
Emprunts et dettes financière à moins d'un an (2)	1 600 000	800 000
Concours bancaires	2 646	1 576
Dépôts et cautionnement reçus	1 604	29 971
Dividendes à payer	-	-
Dettes financières - Contrats de location (1)	71 312	112 082
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES COURANTES</b>	<b>1 675 562</b>	<b>943 630</b>

Conformément à la norme comptable IAS 1, le groupe présente ses actifs et passifs dans le bilan selon le caractère courant ou non courant. Le caractère courant est rempli :

- Si le groupe s'attend à réaliser son actif ou à régler son passif dans les douze mois ou dans le cadre du cycle normal de son exploitation
- Si les actifs et passifs concernés sont détenus aux fins d'être négociés

(1) La dette financière non courante est essentiellement constituée de la dette de location résultant de la norme IFRS 16 – contrats de location. Elle représente la somme des paiements actualisés restant à effectuer à plus d'un an au titre des contrats de location immobilière à usage de bureaux informatiques. La part courante pour 71 k€ (2022 : 112 k€), représente la somme des paiements actualisés restant à effectuer à moins d'un an au titre de ces mêmes contrats. Le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité important à l'égard de ses obligations locatives. Les décaissements liés aux contrats de location sur la période s'élèvent à 30 k€.

(2) Acquisition de l'entité Néerlandaise PK Multimédia BV pour un montant de 7,50 M€ le 12 septembre 2022. Au 31 décembre 2023, il reste 1,6 M€ à payer relatif au prix d'acquisition avec une date d'échéance maximale au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

# DNXCORP SE

## NOTE 14 – FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

(En Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs et autres passifs courants	4 436 734	4 616 305
Dettes sociales	139 427	120 683
Dettes fiscales	1 703 598	2 035 338
Dettes d'impôt sur les sociétés	536 528	165 254
Produits constatés d'avance	802 157	654 382
<b>FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS COURANTS</b>	<b>7 618 444</b>	<b>7 591 962</b>

## NOTE 15 – INFORMATIONS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Au 31 décembre 2023 et en application de la norme comptable IFRS 8, le Groupe a identifié un seul secteur d'activité (cf. note 1.14). Ce secteur d'activité correspond à celui retenu dans le reporting interne du groupe.

- Activité Divertissement : ventes de contenus (photos, vidéos, webcams).

L'activité n'étant composée plus que d'un seul secteur opérationnel, nous renvoyons le lecteur vers l'état du résultat global et de la situation financière.

### Ventes par situation géographique au 31 décembre 2023

En % du chiffre d'affaires	
BENELUX	63%
France	15%
Autres Pays	22%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

### Information comparative 2022

En % du chiffre d'affaires	
BENELUX	62%
France	18%
Autres Pays	21%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Les flux encaissés par le Groupe correspondent principalement à 2 flux :

- Les frais de services payés pour l'accès à la plateforme par le client final ;
- Les frais de contenus payés par l'utilisateur. Pour les frais de contenus, le Groupe encaisse pour le compte du prestataire et redistribue le montant au prestataire par la suite. En ligne avec IFRS 15, les frais de contenus sont retraités du Chiffres d'affaires. Au 31 décembre 2023, un montant d'EUR 13.04 M€ a été retraité (2022 : EUR 12.06 M€).

## DNXCORP SE

### NOTE 16 – ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

(En Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Achats de marchandises	17 669	15 917
Commissions d'affiliés et publicité	6 479 189	8 449 619
Coût du paiement sécurisé	1 626 936	1 541 304
Autres charges externes	4 886 043	3 601 728
<b>TOTAL</b>	<b>13 009 837</b>	<b>13 608 568</b>

Les autres charges externes incluent majoritairement des honoraires juridiques, frais d'audit, des honoraires comptables ainsi que des honoraires envers des consultants externes.

### NOTE 17 – CHARGES DE PERSONNEL

(En Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du personnel	1 184 688	1 013 953
Charges sociales	162 613	165 164
dont avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres charges de personnel	78 099	86 533
<b>TOTAL</b>	<b>1 425 400</b>	<b>1 265 650</b>

Les effectifs moyen inscrits s'élevaient à 21 personnes au 31 décembre 2023 contre 23 sur l'exercice précédent.

### NOTE 18 – IMPÔTS ET TAXES

(En Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Taxes sur les salaires	-	-
Autres impôts et taxes fiscales	30 338	75 535
<b>TOTAL</b>	<b>30 338</b>	<b>75 535</b>

### NOTE 19 – DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(En Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Amortissements	205 992	188 032
Amortissements du droit de location (IFRS 16)	111 075	111 075
Amortissement de la clientèle (note 3 et 5)	269 954	-
Mouvement net des provisions	- 11 712	-125 592
Créances clients	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>575 309</b>	<b>173 515</b>

# DNXCORP SE

## NOTE 20 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES

(En Euros)	Produits	Charges	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Autres produits / autres charges courants	55 128	66 533	-11 404	-150 054
<b>TOTAL PRODUITS ET CHARGES COURANTS</b>	<b>55 128</b>	<b>66 533</b>	<b>-11 404</b>	<b>-150 054</b>
Autres charges et produits non courants	14 212	38 784	-24 572	-296 088
<b>TOTAL PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS</b>	<b>14 212</b>	<b>38 784</b>	<b>-24 572</b>	<b>-296 088</b>

## NOTE 21 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(En Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	45 845	18 964
Gains de changes	91 348	155 222
Autres produits financiers	6 387	5 598
Reprise sur provision dépréciation des immobilisations financières	-	-
<b>Total des produits financiers</b>	<b>143 580</b>	<b>168 588</b>
Charges d'intérêt	809	12 254
Pertes de changes	-	6 735
Autres charges financières	282 446	159 350
Dotations aux provisions financières	-	6 006
<b>Total des charges financières</b>	<b>277 249</b>	<b>176 882</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-133 668</b>	<b>-8 294</b>

# DNXCORP SE

## NOTE 22 – IMPOT SUR LES RÉSULTATS

### a – Détail de l'impôt sur les résultats

(En Milliers d'Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Impôts exigibles	737	97
Impôts différés	691	439
<b>TOTAL</b>	<b>1 428</b>	<b>536</b>

### b – Rationalisation de la charge d'impôt

En 2023, l'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse comme suit :

(En Milliers d'Euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé	5 322	4 035
<b>Charge d'impôt</b>	<b>1 428</b>	<b>536</b>
Résultat avant impôt	6 750	4 571
Taux effectif d'impôt	21,15%	11,73%
Taux d'impôt courant de la Holding	24,94%	24,94%
Charge d'impôt théorique	1 683	1 140
<i>Eléments en rapprochement</i>		
différences liées à la fiscalité étrangère	-141	-150
différences permanentes	-115	-454
<b>TOTAL</b>	<b>1 428</b>	<b>536</b>

Le groupe détient des participations à Malte ainsi qu'en Hongrie dans lesquels les taux de taxation varient entre 9 et 35%.

### c – Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur l'ensemble des différences temporaires selon la méthode du report variable. Les impôts différés ne sont pas actualisés. La variation nette des impositions différées (situation active et passive) s'analyse comme suit :

Solde d'impôt différé actif au 1er janvier 2023	857
Solde d'impôt différé passif au 1er janvier 2023	0
<b>Situation nette d'impôt différé au 1er janvier 2023</b>	<b>857</b>
Effet résultat	(608)
Constatation Clientèle et Marque	(1 782)
Solde d'impôt différé actif au 31 décembre 2023	166
Solde d'impôt différé passif au 31 décembre 2023	1 698
<b>Situation nette d'impôt différé au 31 décembre 2023</b>	<b>(1 533)</b>

## **DNXCORP SE**

### **NOTE 22 – IMPOT SUR LES RÉSULTATS - suite**

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible et s'ils sont liés à des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale que le Groupe a l'intention de régler le montant net de ses actifs et passifs d'impôt exigible.

Le Groupe ne reconnaît que les impôts différés relatifs aux déficits reportables qu'il estime pouvoir recouvrer dans un avenir proche en application des règles et méthodes comptables décrites dans la note 1.1.

Le Groupe a reconnu au cours de l'exercice 2023 des passifs d'impôts différés à la suite de l'allocation du Goodwill PKM du fait de l'enregistrement des actifs liés à la clientèle et à la marque pour un montant de 1 782 K€ (note 5).

### **NOTE 23 – ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN**

Les engagements financiers hors bilan recensés au 31 décembre 2023 sont les suivants :

- Engagements donnés
  - Les titres de PK Multimedia BV (44.50% qui correspond à 178 titres détenus) ont été nanties en faveur du vendeur sur 2022 relatifs au montant d'EUR 1.600.000 que le Groupe reste à payer à ce dernier pour le prix d'acquisition.
  - 44 actions des 178 actions nanties ont été relâchées suite au premier versement effectué fin décembre 2022 à hauteur d'EUR 1.099.229. Il n'y a pas eu de relâchement supplémentaire de titres nanties sur l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Engagements reçus
  - Néant
- Engagements réciproques
  - Néant

### **NOTE 24 – AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN, PASSIFS ET ACTIFS ÉVENTUELS**

Le groupe est engagée sur des contrats de crédits bail envers les tiers.

Le groupe n'a pas connaissance d'autres engagements que ceux indiqués par ailleurs et qui ne seraient pas reflétés dans les états financiers au 31 décembre 2023. Aucun fait exceptionnel ni contentieux pouvant affecter de façon probable et significative la situation financière du groupe n'existe actuellement.

Par ailleurs, dans le cadre normal de ses activités, le groupe est impliqué dans des actions judiciaires et il est soumis à des contrôles. Une provision est constituée dès lors qu'un risque est identifié et que son coût est estimable.

# DNXCORP SE

## NOTE 25 –TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Conformément à la norme IAS 24 relative aux transactions avec les parties liées, il est donné pour information les opérations significatives qui ont été réalisées avec :

- des actionnaires détenant un droit de vote significatif dans le capital de la société ;
- des membres des organes de direction y compris les administrateurs et les censeurs ;
- des entités sur lesquelles un des principaux dirigeants exerce le contrôle, un contrôle conjoint, une influence notable ou détient un droit de vote significatif.

Au cours de l'exercice 2023 :

a. Rémunération des dirigeants :

- les administrateurs ont bénéficié de jetons de présence pour 4 K€ ;
- le montant total de la rémunération versée par le Groupe aux organes de direction s'est élevé à 246 K€ au titre de l'exercice contre 212 K€ au titre de l'exercice précédent. Il n'existe pas d'engagement hors bilan au titre d'indemnité de départ pour les dirigeants.

Au titre de la période de leur mandat, les dirigeants ont perçu les rémunérations suivantes du Groupe :

(En Milliers d'Euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération totale
Gérant de DNX NETWORK	206	40	246
<b>TOTAL</b>	<b>206</b>	<b>40</b>	<b>246</b>

Conformément à l'autorisation accordée par le conseil d'administration, des conventions d'assistance technique ont été signées entre le Président et des sociétés du Groupe. Au titre de la période, le montant total des prestations facturées au titre des services de stratégie et de marketing fournis par M. Macar (Président du conseil d'administration) à travers NETRISING CONSULT à ces sociétés s'établit à 1 227 K€ (660 K€ de part fixe et 567 K€ de part variable correspondant à 8% de l'EBIT du Groupe estimé pour l'exercice 2023) contre 1 056 K€ au titre de l'exercice précédent. La partie variable des honoraires sont calculés sur base d'un EBIT du Groupe au 31 décembre 2023 en avance semestriellement et ces honoraires ne sont pas réajustés sur base de l'EBIT du Groupe finale.

## DNXCORP SE

### NOTE 25 –TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

b. Transaction avec les parties liées :

- Conventions avec un dirigeant de la société DNXCORP SE

Société	Nature du lien	Nature de la transaction	Montant de la transaction au 31 décembre 2023	Solde dû au 31 décembre 2023
3Lux Sarl	M. Macar est actionnaire (50,20%) de la société 3Lux Sarl M. Carolla est actionnaire (24,90%) de la société 3Lux Sarl	Contrat de bail – <i>DNXCORP SE</i> Charges locatives – <i>DNXCORP SE</i> Contrat de bail – <i>DNX Network</i> Charges locatives – <i>DNX Network</i>	57 K€  5 K€  44 K€  4 K€	-

- Prêt envers PM Equity S.à r.l.

PM Equity S.à r.l. (la société mère) a bénéficié d'un prêt accordé par sa fille DNXCORP SE d'un montant maximal de 2 500 000€ rémunéré par un taux d'intérêt annuel de 0.5% et à rembourser au 31 décembre 2023. Le prêt a été remboursé sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 (montant ouvert au 31 décembre 2022 : 2 000 000€).

# DNXCORP SE

## NOTE 26 – HONORAIRES DES CONTRÔLEURS

Les honoraires HT versés à chacun des contrôleurs de DNXCORP SE au titre de l'audit des comptes consolidés et annuels du groupe clos le 31 décembre 2023 sont les suivants :

Exercices couverts : 31 décembre 2023 (N) et 31 décembre 2022 (N-1)

		BDO	
		Montant HT	
		N	N-1
<b>Audit</b>			
	Audit légal des comptes consolidés et statutaire		
		Emetteur	58
		Filiales	45
	Autres diligences et prestations		
	- revue limitée	0	0
	- dividende intérimaire	10	11
		Emetteur	0
		Filiales	11
	<b>TOTAL</b>	125	114

**Rapport de gestion consolidé au 31 décembre 2023**

**1. ACTIVITÉ ET SITUATION DU GROUPE**

**1.a: Exercice**

Cet exercice a débuté le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 décembre 2023. De manière générale, toutes les informations propres à la Société figurent dans le rapport de gestion de la Société. Il est ainsi renvoyé à ce rapport pour toute information complémentaire.

Le Conseil précise que les chiffres apparaissant dans ce rapport et concernant l'exercice 2023 sont le résultat du retraitement des chiffres des comptes consolidés suivant la norme comptable IFRS adoptée en EU.

**1.b: Activité et évolution des affaires, des résultats et de la situation financière**

**COMPTE DE RESULTAT**

Le chiffre d'affaires du deuxième semestre 2023 du Groupe DNXcorp s'établit à 11,1 M€, en hausse de 6,6% par rapport au deuxième semestre 2022. La hausse des tarifs de 14% appliquée le 1er janvier 2024 ne s'est pas totalement répercutée dans les ventes, les consommations ayant légèrement baissé.

Sur l'ensemble de l'exercice 2023, les ventes ont totalisé 22,0 M€ comparé à 20,0 M€ en 2022, en hausse de 9,3%.

**Résultat Opérationnel\***

Le résultat opérationnel de l'exercice 2023 est en forte progression de 50,3% par rapport à l'exercice 2022. Cette hausse de la marge s'explique principalement par l'acquisition de PK Multimedia en septembre 2022, premier partenaire commercial du groupe, qui a induit une suppression importante de dépenses marketing du fait de l'intégration des commissions qui lui étaient auparavant reversées.

La rentabilité\*\* se renforce, à 31,6% du Chiffre d'Affaires contre 22,7% sur 2022.

## **Résultat Financier**

Le résultat financier est en forte baisse, passant en négatif de 200 K€ sur 2023 contre un résultat négatif de 8 K€ l'année précédente.

Cette baisse s'explique principalement par une augmentation des pertes de change et une légère baisse des produits financiers.

## **Résultat Net**

La charge d'impôts s'élève à 1 428 K€ sur l'exercice 2023.

Malgré la hausse de la charge d'impôts, le Résultat Net est en forte hausse de 31,9% par rapport à l'exercice 2022, et s'établit à 5,3 M€.

La rentabilité nette des activités poursuivies augmente légèrement à 24,2% du Chiffre d'Affaires contre 20,0% en 2022.

## **BILAN**

### Evolution de l'actif non courant

L'actif non courant passe de 13,2 M€ au 31 décembre 2022 à 13,8 M€ au 31 décembre 2023.

### Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est de 4,9 M€.

### Situation de l'endettement net

Au 31 décembre 2023, la trésorerie s'établit à 5,8 M€.

En contrepartie, la Société a des dettes financières pour 1,7 M€.

La trésorerie nette de dettes financières s'élève donc à 3,0 M€ au 31 décembre 2022, contre 4,1 M€ au 31 décembre 2023.

### Instruments financiers

La Société dispose des instruments financiers tels que les autres actifs financiers non-courants, les clients, les autres actifs courants, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les passifs financiers, les fournisseurs et autres passifs courants.

## **1.c : Exposition aux risques**

### **Risque de crédit**

Selon la norme IFRS 7, le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations.

Les services proposés par le Groupe sont destinés au grand public (personnes majeures), et la quasi-totalité de son chiffre d'affaires est réalisé avec un portefeuille de clients particuliers individuels. La base clients est large et diversifiée, elle comporte des individus d'âge, de caractéristiques et de lieux géographiques très variés. Le risque de dépendance vis-à-vis d'un client ou d'un type de client spécifique est donc très faible.

La majorité des ventes étant réalisée par carte bancaire, le Groupe est exposé au risque d'impayés de ses clients. Les consommateurs peuvent assez facilement faire annuler leur transaction par carte bancaire en évoquant auprès de leur banque une utilisation frauduleuse de leur carte. Dans le cas de la vente de contenus numériques, le Groupe est plus exposé à ce risque que les marchands de produits physiques, car la transmission d'une adresse postale réelle et complète n'est pas nécessaire. Le taux d'impayés sur cette activité est ainsi plus élevé, mais en constante baisse, suite aux efforts du Groupe pour le réduire. Le Groupe est exposé à un risque d'augmentation du taux d'impayés, ce qui aurait un effet défavorable sur ses résultats et sa capacité à réaliser ses objectifs. Le taux d'impayés sur l'activité globale est de 0,17% au 31 décembre 2023 (0,23% au 31 décembre 2022).

Afin de réduire ce risque d'impayés, le Groupe fait appel à des prestataires extérieurs spécialisés dans le paiement électronique. Chaque transaction est analysée par le prestataire, afin d'écarter les transactions susceptibles d'être annulées par le porteur de la carte. Le Groupe a également renforcé ses équipes en créant une équipe spécialisée dans le paiement sécurisé et l'anti-fraude. Il a parallèlement mis en place une cellule recouvrement, qui permet de recouvrer une partie des impayés injustifiés.

Le Groupe ne détient aucune garantie ni aucun autre rehaussement de crédit pour couvrir le risque de crédit associé à ses actifs financiers.

Pour toute créance client pouvant présenter un risque de non-recouvrement total ou partiel, une dépréciation est comptabilisée de manière à ramener la valeur nette de la créance à la valeur que le Groupe escompte recouvrer. La Direction estime que le risque de défaut est faible au 31 décembre 2023.

### **Risque de marché**

Le Groupe se trouve exposé au risque de change essentiellement sur la partie du chiffre d'affaires réalisée par le biais de prestataires de paiement sécurisé implantés hors zone euro. Les sommes encaissées par ces prestataires sont reversées au Groupe en dollars américains, en livres sterling ou en francs suisses. Le Groupe peut se retrouver exposé à une perte financière dans l'hypothèse où la parité entre l'euro et ces devises viendrait à changer fortement entre le moment où les transactions sont enregistrées et le moment où les sommes sont reversées, ce délai variant d'un prestataire à l'autre.

Le Groupe réalise également une partie de ses achats de produits et de contenus en dollars américains. Les variations éventuelles du dollar ne peuvent être directement répercutées sur le prix des produits et de l'abonnement global. Une variation pourrait induire une hausse des dépenses et réduire le résultat du Groupe mais, néanmoins, cette variation n'aura pas d'impact significatif à l'échelle du Groupe.

De même le risque de change sur la partie du chiffre d'affaires encaissé en livres sterling et francs suisses n'est pas significatif à l'échelle du groupe.

Il n'y a eu aucune modification de l'exposition du Groupe au risque de marché ou de la façon dont il gère et évalue ce risque.

#### **Risque de liquidité et de taux d'intérêt**

Le Groupe n'utilise pas de ligne de crédit, n'a pas contracté d'emprunt bancaire et dispose d'une trésorerie structurellement largement positive. Le groupe est exposé au risque de liquidité sur la partie liée au fonds de roulement et dettes sur contrats de locations. Toutefois la Direction considère que les Groupe est peu exposé. Il est donc peu exposé au risque de liquidité et n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt. Les échéances des passifs financiers sont présentées en note 13.

#### **Risque actions**

Le Groupe n'est pas exposé à ce risque au 31 décembre 2023 (2022 : néant).

#### **Risques liés à l'environnement concurrentiel**

Les marchés sur lesquels intervient le Groupe sont fortement concurrentiels. De plus, le secteur de l'Internet reste très mouvant, avec une constante évolution des technologies, des modes de consommation et des acteurs clés.

Le Groupe se trouve donc exposé au risque qu'un autre acteur du secteur adopte un positionnement concurrentiel plus performant que celui du Groupe et ne gagne ainsi des parts de marché au détriment de ce dernier. Certains concurrents disposent également d'avantages concurrentiels importants. Le Groupe pourrait donc se retrouver en situation de ne plus pouvoir réagir de manière efficace et adéquate à l'évolution de la concurrence et des marchés auxquels il se destine.

Cependant, riche de son expérience et de ses compétences, dans les domaines spécifiques du commerce électronique comme d'un point de vue de l'expertise technologique, le Groupe a su démontrer ses capacités à réagir rapidement aux évolutions des marchés sur lesquels il se positionne afin d'asseoir son positionnement concurrentiel. Il a ainsi su adapter ses offres, améliorer la qualité de ses services, en proposant notamment des technologies innovantes et lancer rapidement de nouvelles activités. Afin de poursuivre dans cette voie, le Groupe a en outre renforcé ses équipes afin, d'une part, d'assurer une veille permanente de l'évolution des marchés de l'internet, tant d'un point de vue de la concurrence, que des comportements des clients et des évolutions technologiques et marketing, et, d'autre part, d'analyser l'impact de l'évolution de ses offres.

#### **Dépendance vis-à-vis d'un fournisseur**

Le Groupe est dépendant, comme toute autre entreprise de commerce électronique, de certains fournisseurs clés dans le domaine de l'acquisition de trafic. Dans l'hypothèse où ces fournisseurs décideraient de rompre leurs liens commerciaux avec le groupe, ou simplement d'accroître les conditions de partenariat, le Groupe pourrait être pénalisé en termes de chiffre d'affaires. Ce risque est toutefois partiellement couvert par la diversification des sources d'acquisition de trafic et des partenaires et par le respect scrupuleux du cahier des charges imposé par certains fournisseurs.

#### **1.d: Prises de participations – évolution de participations**

Néant

#### **1.e: Cessions de participations**

Dagency S.A (liquidation 21/07/2023)

Dreamnex GmbH (liquidation 21/07/2023)

#### **1.d : Activités en matière de recherche et de développement**

La société n'a pas engagé de frais de R&D au cours de l'exercice.

## **2. ELEMENTS RELATIFS À L'ADMINISTRATION ET LA GESTION DE LA SOCIETE**

### **MODALITES D'EXERCICE DE LA GESTION JOURNALIERE**

Monsieur Vincenzo CAROLLA exerce, avec M. MACAR, la gestion journalière de la Société.

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **Administrateurs**

Les membres actuels du Conseil d'Administration de la Société sont :

- Monsieur Patrice MACAR, de nationalité belge, né le 15 octobre 1970 à Winchester (USA)
- Madame Marie-Claude MACAR, née BOULLE, de nationalité belge, née le 21 octobre 1943 à Liège (Belgique)
- Monsieur Philippe NICOLAS, de nationalité française, né le 3 novembre 1954 à Douala (Cameroun)
- Monsieur Vincenzo CAROLLA, de nationalité italienne, né le 26 septembre 1977 à Lecce (Italie).

Les mandats des membres actuels du Conseil d'Administration prendront fin à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'article 14 et l'article 16 des statuts de la Société définissent respectivement les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi que les pouvoirs des membres de l'organe d'administration.

#### **Président du Conseil d'Administration**

Monsieur Patrice MACAR a été désigné en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

#### **Administrateurs en charge de la gestion journalière**

Messieurs Patrice MACAR et Vincenzo CAROLLA ont été nommés délégués à la gestion journalière pour une durée illimitée.

### **Rémunérations et avantages en nature**

Les administrateurs ont bénéficié de tantièmes pour un total de 4.000 EUR net en 2023.

Le président du Conseil d'administration a perçu 1 227 KEUR d'honoraires au titre des services de stratégie et de marketing fournis. Conformément à l'autorisation accordée par le conseil d'administration, des conventions d'assistance technique ont été signées entre le Président et des sociétés du Groupe.

Un des administrateurs délégués (hors le président du Conseil), a perçu une rémunération totale de 246 KEUR sur l'année 2023 et se décomposant ainsi :

- 206 EUR K de rémunération fixe,
- 40 EUR K de prime exceptionnelle.

Les autres mandataires sociaux (Marie-Claude MACAR et Philippe NICOLAS, administrateurs) n'ont perçu aucune rémunération.

Par ailleurs :

- Il n'existe pas d'engagement hors bilan au titre d'indemnité de départ pour les dirigeants ;
- Il n'existe aucun plan de stock-options et/ou d'actions gratuites en faveur des dirigeants au 31 décembre 2023 ;
- Les mandataires sociaux n'ont pas de contrat ou de clause prévoyant d'indemnités de départ ;
- Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun régime de retraite supplémentaire.

## Liste des mandats - actionnariat

### Liste des mandats exercés par les administrateurs

#### Mandats au sein de DNXCORP SE

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Patrice Macar	Délégué à la gestion journalière	27 mars 2014	illimitée
	Président	11 mai 2017	AGO statuant sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/23
	Administrateur	11 mai 2017	
Philippe Nicolas	Administrateur	11 mai 2017	
Marie-Claude Macar	Administrateur	11 mai 2017	
Vincenzo Carolla	Délégué à la gestion journalière	27 mars 2014	illimitée
	Administrateur	9 mai 2018	AGO statuant sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/23

#### Autres mandats

Nom	Autres mandats
Patrice MACAR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dreamnex UK Ltd (UK, filiale DNXCorp) : Gérant</li> <li>- Indieneo Sarl (Luxembourg, filiale DNXCorp) : Gérant</li> <li>- PM Equity (Luxembourg, holding de participation) : Gérant Associé</li> <li>- SCI Basfort (France, résidence personnelle) : Gérant</li> <li>- Dreamtekk Ltd (Malte, filiale DNXCorp) : Président</li> <li>- SCI LPSA, Gérant</li> <li>- PM Netcorp (Malte) : Directeur</li> </ul>
Marie-Claude MACAR	- Néant
Philippe NICOLAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de la Sarl Ile Saint Louis Décoration</li> <li>- Gérant de la Sarl Digital Canal (sans activité)</li> <li>- Gérant de la Sarl Digital Step (sans activité)</li> </ul>
Vincenzo CAROLLA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mavinate Ltd (Malte) : Gérant</li> <li>- DNX NETWORK (Luxembourg) : Gérant</li> <li>- Indieneo Sarl (Luxembourg) : Gérant</li> <li>- 3LUX Sarl : Gérant</li> </ul>

#### **4.f : Participations détenues par les administrateurs dans le capital social de la Société**

- Patrice MACAR : 1.222.409 actions (directement ou via l'intermédiaire de PM Equity)
- Marie-Claude MACAR : 29.591 actions

### **3 – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE**

Les comptes consolidés sont établis sous la surveillance du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration de la Société.

Les comptes consolidés sont préparés par le cabinet d'audit et d'expertise indépendant Fidens Conseil SAS, société sise 1140 rue André Ampère, F-13851 Aix-en-Provence cedex 3, numéro Siren 803 969 534, sur la base du reporting package préparé par la direction financière du Groupe DNXCORP SE. Ce reporting package est préparé à partir des reportings réalisés à la fin de chaque exercice social par les filiales du Groupe, reportings intégrés dans un fichier excel et vérifié par la direction financière de groupe.

En parallèle, la direction financière du groupe prépare un P&L groupe à partir des chiffres reportés par les différentes entités de groupe.

Le projet de comptes consolidés préparé par le cabinet Fidens Audit est ensuite comparé au P&L groupe pour détecter d'éventuelles différences ou erreurs. La direction financière est ensuite en lien constant avec le cabinet indépendant et les filiales afin de corriger et finaliser le projet de comptes consolidés envoyé au réviseur indépendant aux fins de révision.

### **4. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

#### **4.a: Événements importants depuis la clôture de l'exercice :**

Une procédure en vue de fusionner l'entité SYSINVEST LTD avec E-tainment Ltd a été lancée avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La filiale Dreamnex GmbH a été liquidée en mars 2023.

#### **4.b: Evolution prévisible de l'activité et perspectives d'avenir**

Le Groupe s'est recentré sur l'activité Webcams et va s'attacher au développement de cette activité dans les années futures.

## **5. AUTRES INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES**

Toutes les actions de DNXCORP S.E. (2.002.494) sont listées sur Euronext Growth Paris. Le code ISIN de DNXCORP est FR0010436584.

23.125 actions (valeur nominale 0.164 EUR) représentant 1,15% du totale actions émises de la Société sont des actions auto-détenues par DNXCORP SE dans le cadre d'un contrat de liquidité et 1.462.058 sont des actions nominatives. Par conséquent, 542.436 actions sont détenues par des entités ou des personnes physiques inconnues de DNXCORP S.E. Il n'y a pas eu de variation par rapport aux actions propres sur l'exercice.

La seule limitation au transfert des actions de DNXCORP S.E. qui soit connue de DNXCORP S.E., résulte de l'article 13 de ses statuts prévoyant les règles d'octroi des parts bénéficiaires.

Les actionnaires possédant au 31 décembre 2023 plus du 20ème, du 10ème, des 3/20èmes, du 5ème, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des 18/20èmes ou des 19/20èmes du capital social ou des droits de vote, sont les suivants :

1. PM EQUITY : 1.222.409 actions soit 61,04% du capital et 72,37% des droits de vote.
2. LAURFIN : 115.150 actions soit 5,75% du capital et 3,53% des droits de vote .

Il n'existe pas au 31 décembre 2023 :

3. de porteur de titres octroyant des droits de contrôle spéciaux ;
4. de programme d'attribution d'actions aux employés de DNXCORP S.E. ;
5. de limitation au droit de vote des actionnaires de DNXCORP S.E., ni de séparation des droits financiers et des droits de vote auxquels les actions de DNXCORP S.E. donnent droit ;
6. à la connaissance de DNXCORP S.E., de convention entre actionnaires qui pourraient créer des restrictions de transfert des actions ou des restrictions des droits de vote ;
7. de contrat significatif auquel DNXCORP S.E. serait partie et produirait ses effets juridiques, serait modifié ou prendrait fin, au changement de contrôle de DNXCORP S.E. : suite à une OPA et aux effets de celle-ci ;
8. de contrat entre DNXCORP S.E. et un membre de son conseil d'administration ou un de ses employés octroyant une compensation financière en cas de démission de ces derniers ou les fonctions de ces derniers sont redondantes sans raison valable ou si leurs fonctions/emplois cessent en raison d'une OPA.

Les règles relatives à la nomination et à la révocation des administrateurs de DNXCORP S.E. et les règles relatives à la modification des statuts de DNXCORP S.E. sont prévues aux articles 14 et 23 de ses statuts.

DNXCORP S.E. a mis en place un programme de rachat d'actions propres à hauteur d'un maximum de 10% des actions émises et dans la limite d'un montant de 20.000.000 d'euros et d'un prix de rachat unitaire de 100 euros, le tout conformément aux finalités et modalités exposées et aux dispositions de la réglementation applicable. Il n'y a pas d'établissement permanent dans le Groupe.

Le 26 juin 2024,  
Pour le Conseil d'Administration

